

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

SOMMAIRE

L'urbanisation des mentalités et des
comportements en moyen et arrière-pays de
la Côte d'Azur depuis les années soixante
Par Gabriel WACKERMANN P 2

Région et théorie régionale. A propos d'un
ouvrage récent: Espace, Région et Système
A. Dauphiné.
Par R. DERRIEUX-CECCONI P 21

A propos d'une publication récente : Les pays de
Nice et de Grasse dans l'Antiquité et au Moyen
Age.
Par Jean DEVUN P 26

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

21^e année

1981 – N°2

Avril-juin

76

**L' URBANISATION DES
MENTALITES ET DES
COMPORTEMENTS
MOYEN ET ARRIERE-PAYS
DE LA COTE D'AZUR
DEPUIS LES ANNEES SOIXANTE**

par Gabriel WACKERMANN (*)

(*)Professeur à l'Université de Haute-Alsace

La Côte d'Azur constitue un excellent exemple pour l'illustration du processus d'urbanisation accélérée consécutif à la Seconde Guerre mondiale en Europe occidentale, tout en conservant son cachet méditerranéen propre et sa spécificité française liée au système centralisé qui confère aux collectivités locales une fragilité certaine face aux agents économiques urbains modernes. Pendant longtemps les villes du littoral, tournées vers la mer et le tourisme balnéaire, constituent des genres d'enclaves en espace rural orienté -les fleurs exclues- essentiellement vers la production vivrière et la vente locale, le marché urbain, les industries aromatiques ou de parfum et les pharmacies autochtones servant de régulateurs des échanges. Le conflit de 1939-45 ainsi que la période immédiate d'après-guerre renforcent encore ce tissu relationnel dans lequel la "campagne" est toute proche des centres-villes, un nombre appréciable de citadins, ceux de la périphérie notamment, y cultivant des arbres, la vigne ou des légumes à l'abri d'un cabanon qui sert aussi de seconde résidence au moment des gros travaux ou lors des chaleurs. L'aristocratie nobiliaire et bourgeoise qui est en grande partie responsable du fait urbain contemporain, fait déjà largement appel à la main d'œuvre artisanale, suscite des commerces, renforce la demande de livraisons agricoles. La bourgeoisie locale s'implante à son tour en moyen et arrière-pays en acquérant des terrains qui sont dotés de résidences secondaires. Dans l'ouest des Alpes-Maritimes et l'est du département du Var la taille des villes encore relativement modeste vers les années soixante, favorise les échanges entre les deux milieux, mais l'attraction urbaine s'accélère, tant sur le plan des activités que sur celui des mentalités. La présente étude est destinée à suivre l'évolution dans l'espace considéré, en s'appuyant sur des enquêtes effectuées depuis 1958 en liaison avec les divers acteurs du rythme quotidien de la vie locale (1).

I- L'IRRUPTION DE L'IMAGE URBAINE

La formation de la Côte d'Azur, fondée initialement sur la villégiature aristocratique -étrangère et française- puis sur le tourisme des catégories privilégiées des populations mondiales, exerce sur le monde rural alentour une attractivité certaine. Depuis la fin du XIXe siècle, mais surtout après la Grande Guerre, la sous-région cannoise est animée par des flux autochtones en direction de Cannes d'abord, des autres villes côtières ensuite : migrations quotidiennes de travail, apports maraîchers et artisanaux aux marchés urbains, fréquentation des salles de cinéma, pratiques commerciales basées sur des besoins de première nécessité en général mais aussi sur des achats occasionnels d'objets de valeur destinés à servir de cadeaux ou de décoration. Ces contacts, l'observation du genre et du train de vie des hôtes fortunés, entourent le fait urbain d'une auréole qu'il convient de ne pas sous-estimer lorsqu'il s'agit de sonder le pouvoir de séduction de la ville qui s'exerce sur les milieux populaires.

A/ Les facteurs endogènes

Comme un peu partout ailleurs, la ville en soi est source d'irritation, modèle de comportement, génératrice d'habitudes nouvelles. Une enquête effectuée de 1960 à 1962 (2) en moyen pays cannois et arrière-pays grassois déjà d'importants changements survenus dans les foyers ruraux (cf.annexe I): le taux d'actifs tertiaires travaillant en ville a triplé par rapport à 1946 ; sur 100 habitants il y a un ou deux "tertiaires" en 1946 ; dans plus de 95 % des communes il existe, en 1960-62, quatre à six "tertiaires" migrants ; le pourcentage des migrants du secteur secondaire vers les villes côtières s'élève à cinq en 1946 et à 13 en 1960-62. La part budgétaire annuelle consacrée à des achats urbains est de 2 à 3 % en 1946, alors qu'elle atteint déjà 7 à 8 % en 1960-62. La motorisation à peine amorcée en 1950-52 -une voiture automobile et six motocyclettes sur 100 habitants- connaît déjà une certaine vogue en 1960 où l'on dénombre en moyenne trois voitures automobiles et quatorze motocyclettes sur

100 habitants. Les nouvelles de Cannes intéressent de plus en plus les habitants des moyen et arrière-pays (3) : informations parues dans les quotidiens sur l'outillage agricole ou artisanal, nouvelles sportives, équipements des commerces, nouveautés ménagères, circulation routière en direction du littoral, mode vestimentaire, aménagements urbains, personnalités visitant Cannes, manifestations festives diverses (4).

Le rôle des associations locales et des bistrots ou bars n'est pas négligeable dans le déclenchement d'un intérêt soutenu pour les données urbaines. En 1960-62; près des trois-quarts des associations du moyen-pays et un peu plus de la moitié de celles de l'arrière-pays sont en liaison directe avec la ville ; plus des deux cinquièmes sont concernées au moins une fois l'an par un déplacement ou une réunion en ville. En 1955-56, les taux respectifs ne s'élèvent qu'à 38, 12 et 11 %. Le chemin parcouru en peu de temps est donc important. Il en est de même de l'influence des bistrots et des bars où la télévision, les "motorisés" de la commune et les journaux par ordre d'importance décroissant- suscitent des réactions collectives inhabituelles : devenir mobile signifie d'émanciper, se libérer des contraintes quotidiennes liées à la vie villageoise, acquérir certains réflexes urbains tels que l'esprit critique à propos du vécu villageois ou de la propension à consommer. Si vers 1955-56 les clients des bistrots constituent encore fréquemment des groupes quasi-compacts, il n'en est plus de même autour de 1962: les "sédentaires" ne jouent plus le rôle dominant qui leur était dévolu précédemment ils doivent composer avec les "mobiles" avant que ceux-ci ne l'emportent en influence. Acquis les premiers à l'idée de la spéculation foncière et mobilière, ces derniers sont vite accusés de perturber le milieu séculaire, mais ils augmentent rapidement en nombre. De plus en plus enviés, ils finissent par tenir le haut du pavé et par imposer progressivement une nouvelle conception des relations locales ou de la vie quotidienne.

La période charnière de 1960-62 coïncide en plus avec le début d'un développement extraordinaire des moyens de communication sociale émanant des villes en pleine mutation. L'urbanisation accélérée du littoral attire les regards du monde ambiant, étonné par le déploiement de multiples fonctions et sollicité par une atmosphère d'activité fiévreuse. Ce mouvement, suscité de toutes pièces par des forces "extérieures", nationales et internationales, s'ajoutent à la dynamique urbaine endogène pour traduire des besoins de modernisation immenses téléguident depuis de puissants centres d'impulsion. L'ampleur du phénomène est vite tel que l'on parvient très difficilement à distinguer les facteurs de modification d'origine locale et ceux de provenance hexagonale ou étrangère.

B/ Les éléments exogènes

Orchestrés par des sièges éloignés, les flux matériels et immatériels provoquent dès les années soixante une véritable irruption de l'image urbaine cosmopolite et américanisée qui tend, non sans difficultés, à se superposer à l'image urbaine locale et traditionnelle, adaptée aux goûts de la vieille aristocratie étrangère et française mais néanmoins aussi fidèle que possible à l'atmosphère habituelle. La presse écrite mondiale déferle massivement sur la Côte et Cannes tient à ne pas demeurer à l'écart du courant. En 1965, le nombre de titres de journaux et de revues vendus dans cette ville en provenance de l'étranger s'élève à environ 75, alors qu'il n'est que de 28 en 1950 et qu'il atteint déjà environ 120 en 1970 (5). Dans les autres villes des Alpes-Maritimes occidentales et du Var oriental l'évolution en pourcentage est analogue, quoique plus réduite en chiffres absolus. A Cannes, la part de la presse écrite d'origine parisienne, après avoir comporté les deux-tiers environ de l'ensemble des titres de journaux et revues mis en vente en 1950, n'atteint plus que 56 % en 1965 et 47 % en 1970. Dans les villes voisines, ces taux demeurent cependant plus élevés et constituent

respectivement 73, 62 et 53 %. La part des illustrés croit durant la même période de façon accélérée : elle est de 15 % à peine en 1950, alors qu'elle avoisine déjà 35 % en 1965 et qu'elle dépasse 43 % en 1970. Les revues spécifiques pour jeunes et enfants, bricoleurs, philatélistes, etc., non comprises dans la statistique précédente, fortement pénétrées d'influences américaines sur le plan des comportements et des attitudes autant qu'en matière technologique, s'accroissent encore plus fortement en nombre que les journaux et revues de portée plus générale : à peine une vingtaine à Cannes en 1950, elles frôlent déjà la quarantaine en 1965 pour atteindre environ 55 titres en 1970. D'un cinquième moins important dans les cités alentour, leur progression est toutefois sensiblement la même de 1950 à 1970.

Une des terres d'élection de l'information mondiale, la Côte d'Azur réserve bien entendu à ses citoyens -résidents permanents, secondaires ou occasionnels- l'essentiel de la presse écrite. Le moyen et l'arrière-pays participent cependant, de façon sporadique d'abord, de façon très suivie ensuite, à l'urbanisation "importée" par la presse écrite : si celle-ci demeure encore, surtout, réservée aux touristes et aux bourgeois des villes autour de 1950 (5) -à peine 2 % des achats de revues et journaux étrangers et 6 % des revues et journaux parisiens sont le fait d'habitants des moyen et arrière pays- l'écart se réduit Béja substantiellement jusqu'en 1965 où respectivement 13 et 24 % des titres trouvent preneurs dans ces secteurs spatiaux.

En 1970, les taux en moyen pays sont respectivement de 19 et 31 %, ceux de l'arrière-pays de 12 et 21 % ; en 1970, l'arrière-pays se situe ainsi presque au niveau moyen atteint en 1965 par les moyen et arrière-pays ensemble.

La presse parlée intervient à son tour. La progression rapide de la radio, dont l'importance s'est accrue pendant l'Occupation où presque chaque ménage s'avérait friand de nouvelles officielles ou clandestines, "alimente" déjà les mentalités rurales en informations de toutes sortes, nationales et internationales. La télévision pénètre ensuite en moyen pays où la plupart des ménages sont pourvus d'appareils autour de 1965, et en arrière-pays où la majeure partie des familles bénéficient du petit écran avant 1970.

La presse écrite locale et Radio-Monte-Carlo constituent des relais régionaux très influents, d'autant plus que l'usage du transistor, y compris sur les chantiers, dans les ateliers et parfois même sur les terres cultivées ou d'élevage, facilite une présence quasi-permanente du flash publicitaire, de la dernière nouvelle quotidienne, du slogan à la mode, de la chanson ou de l'air "in". Dès 1962, presque chaque ménage, dont les parents ont moins de quarante ans ou dont les enfants ont plus de quatorze ans, possède au moins un transistor. L'enquête réalisée par nos soins cette année-la dans les écoles primaires des moyen et arrière-pays révèle en outre que les pages publiques de Nice Matin sont très lues et que les affiches publiques publicitaires, de plus en plus nombreuses, exercent un pouvoir de séduction certain qui attise l'imagination des jeunes, voire des moins jeunes, c'est-à-dire des adultes de moins de trente ans.

C/ Les réactions mentales

La pénétration des moyens de communication sociale dans le périmètre observé réalise somme toute une mutation assez rapide des mentalités dont l'essentiel s'accomplit en une quinzaine d'années, entre 1960 et 1975.

Les milieux ruraux qui se sentent les premiers concernés sont les familles agricoles, dont la génération des parents et celle des enfants, solidaires, cherchent à tout prix à échapper au déclin professionnel par la recherche de formules modernes de culture ou d'élevage. Leur désir de connaître les techniques nouvelles ainsi que le mode urbain dont ils sont de plus en plus tributaires les rapproche de la ville et les y conduit aussi pour les réunions ou les contacts divers à prendre dans ce but. Dès 1965, certains ménages disposent de toute la gamme des équipements électro-ménagers, d'une automobile et de machines à performances élevées. Ils se situent surtout dans la plaine de la Siagne et celle du Var, mais témoignent d'une affirmation d'insertion dans un milieu urbanisé et d'une volonté tenace d'intégration dans la société de consommation.

En seconde place de l'orientation vers l'urbanisation se situent les chefs d'entreprises industrielles, essentiellement de type P.M.I. qui, bien qu'urbanisée à titre privé avant les exploitants agricoles et bien mieux qu'eux, demeurent en retard sur le plan professionnel, ne se modernisant que lorsque des collègues des environs font faillite ou dès lors qu'eux-mêmes éprouvent des difficultés de gestion.

En troisième lieu apparaissent les salariés du tertiaire qui consacrent d'habitude l'essentiel de leurs économies au confort et au train de vie; n'ayant pas d'investissements professionnels à envisager. Mobiles avant le gros de la population locale, partisans du moderne dans les domaines les plus divers, surtout lorsqu'ils sont cadres moyens ou supérieurs, ils se comportent souvent en "bourgeois" à partir d'un certain revenu (à mi-carrière d'instituteur par exemple) et du moment où ils n'ont plus d'attache agricole. Leur principale préoccupation consiste généralement à construire une maison d'habitation qui tranche sur le bâti du vieux village et qui témoigne de l'esprit d'émancipation à caractère urbain.

Commerçants et artisans suivent d'assez loin le peloton de tête des pionniers de l'urbanisation. Plus encore que les artisans qui sont moins menacés par le progrès technique, les commerçants perçoivent d'âpres concurrents en ville et dans les bourgs. Aussi se voient-ils contraints à améliorer leurs installations et à faire preuve d'un style de vie plus conforme aux exigences de la modernité.

Face à toutes ces réorientations, les élus finissent par prendre conscience de leur retard ou, quand ils n'y parviennent pas, par être remplacés par des éléments : soit conservateurs ou d'autres résolument orientés vers le changement inhérent au modernisme. C'est alors que la plupart des associations locales commencent à bouger à leur tour. Ces bastions de la tradition s'ouvrent couramment au progrès lorsque de jeunes responsables prennent les affaires en mains et s'inspirent de modèles urbains.

L'influence de la génération montante est en effet décisive entre 1960 et 1965. Individuellement en famille et collectivement dans la commune ou le quartier, les jeunes commencent à secouer les vieilles structures, à rechercher les avantages urbains, à désirer dans une certaine mesure la ville c'est à dire, le confort et le progrès- à la campagne. L'école, les déplacements, les revues, livres et mouvements associatifs déclenchent des réflexes d'une ampleur telle que le point de non-retour est atteint. Au village, le choix est clair : ou bien les aînés acceptent les transformations souhaitées ou bien les éléments les plus dynamiques s'en vont en ville. Aussi la décennie 1955-1965 connaît-elle les départs les plus importants vers le monde urbain alentour, soit sous la forme de migrations définitives, soit sous celle de migrations alternantes de travail.

L'ensemble des interactions villes-campagnes contribue à des changements structurels tels que l'espace change d'aspect et que ses liaisons internes ou externes se trouvent profondément modifiées.

II-LES CHANGEMENTS STRUCTURELS

A/ Les nouvelles articulations territoriales

L'ouverture mentale aux phénomènes urbains induit une mobilité telle que vers 1973, l'essentiel de la population des moyen et arrière-pays est incluse dans la course à l'urbanisation. Les enquêtes menées (cf. Annexes I et II) dans notre périmètre sont révélatrices à maint égard des modifications survenues. En dehors de quelques malades incurables ou handicapés, personne ne demeure plus à l'écart de la ville à ce moment-là, contrairement à la période précédente où des fractions importantes de couches sociales ne sont que rarement en contact avec les centres urbains sur-régionaux. Vers 1955, les deux cinquièmes à peine des habitants de l'arrière-pays se rendent au moins une fois par an dans une ville du littoral; pour plus des deux-tiers d'entre eux, l'agglomération cannoise est la plus fréquentée ; le gros des autres habitants s'oriente plutôt vers Antibes ou Nice, selon les liens de plus grande proximité ou la nature des contacts à prendre. Dès 1963, plus de la moitié de cette population est déjà cliente des villes du littoral au moins à deux reprises par an en moyenne ; en 1972-73, près de 97 % des habitants se rendent en moyenne quatre fois annuellement dans au moins deux villes du littoral, migrations quotidiennes de travail ou scolaires non comprises dans cette évaluation. La part des adultes âgés de plus de cinquante ans augmente régulièrement : aux alentours de 16 % en 1955, elle est de 29 % en 1963 et de 56 % en 1973. La fréquentation des médecins spécialistes de la Côte est un critère significatif de l'évolution enregistrée : alors qu'en 1955 à peine 8 % de la population de l'arrière-pays se déplace pour une consultation -cas d'hospitalisation exclus- le taux s'élève déjà, 24 % en 1963, pour atteindre 77 % en 1973.

Dès 1960 et surtout depuis 1965, la pression de la motorisation suscite une réflexion administrative routière sérieuse, renforcée par des revendications locales ou des interventions individuelles de personnalités influentes intéressées directement par des liaisons spatiales nouvelles, soit en tant qu'entrepreneurs ou promoteurs, soit comme résidents permanents ou secondaires. L'amélioration des infrastructures routières, la création de quelques axes de circulation, motivées par la nécessité d'une articulation renforcée entre la Côte et l'intérieur du pays relativement escarpé, conduisent à de nouvelles solidarités les anciennes unités communales, quelque peu relâchées par leur regard vers l'extérieur, s'intègrent progressivement à un espace subrégional à l'intérieur duquel se constituent des sous-ensembles significatifs des nouveaux flux professionnels, commerciaux, culturels et récréatifs, sur lesquels se greffent par ailleurs les migrations touristiques exogènes qui pèsent d'un poids de plus en plus lourd sur l'évolution générale.

Ainsi se constitue progressivement un tissu urbain tripolaire gravitant autour de Cannes-Grasse-Antibes, auquel Cannes donne, bien entendu, l'impulsion décisive, quoique cette agglomération soit elle-même partie prenante du système urbain niçois qui dépend à son tour à maint égard des métropoles marseillaise, lyonnaise et parisienne. Ces liens de subordination n'empêchent pas Cannes d'exprimer dans ses liens avec l'intérieur du pays sa spécificité vis-à-vis de Nice, tant en matière touristique que pour ce qui est de ses commerces et services hauts-de-gamme liés plus à une image historique balnéaire qu'à des réalités économiques proprement dites. Le réaménagement routier, la construction de l'autoroute AS et les dessertes qui en découlent contribuent en outre à renforcer le rôle de Cannes qui capte

petit à petit le littoral et les communes orientales de l'intérieur du département du Var, tout en devenant plus attractive pour le secteur Antibes-Vence par une accessibilité améliorée.

Dès 1967-1966, le moyen-pays est totalement intégré à cette sous-région fondée sur l'armature urbaine dominée par Cannes-Grasse-Antibes. L'arrière-pays est en train d'achever son insertion. C'est que l'urbanisation des mentalités et la restructuration spatiale sont désormais très avancées. Leur étroite association ne permet plus de distinguer entre les causes et les consonances du mouvement, chacune s'imbriquant à présent dans un ensemble aux effets réciproques multiples.

B/ La mutation des genres et niveaux de vie.

L'observation des points forts de la vie sociale (6) favorise l'étude du changement des communautés locales et de leurs structures. Deux phases assez distinctes initialement marquent les transformations : d'abord trois ou quatre années d'"incubation" mentale par l'imagerie urbaine, puis la recherche, soit d'une activité urbaine, soit d'une solution professionnelle favorisant l'urbanisation du genre de vie sur place en commune encore avant tout rurale.

L'analyse des discussions et du "discours" des autochtones montre une sensibilité de plus en plus poussée face au vocabulaire urbain mélangé de mots et d'expressions de caractère international, anglo-saxon surtout. Comme d'habitude, le moyen-pays est acquis plutôt à ces pratiques que l'arrière-pays ; le décalage entre les deux types d'espaces atteint, selon le cas, jusqu'à dix ou douze ans pour ce qui concerne les réactions des adultes et six à sept ans en milieu jeune. Dès 1955, le transistor apparaît sur le terrain de boules, le banc public, la placette, gênant visiblement les personnes âgées venues pour causer ou regarder le déroulement des faits traditionnels. Après 1960, il ne gêne plus en moyen-pays mais, arrivé plus tard sur la place en arrière-pays -1958-59 environ-, il n'est adopté par les "vieux" que vers 1964.

La dislocation partielle mais décisive de la vie associative s'ajoute très vite à ce premier phénomène. Elle commence au niveau des moins de trente ans et se poursuit à celui des moins de quarante à la faveur de la motorisation. Les loisirs extérieurs à la commune augmentent en nombre et en durée. Le port vestimentaire change également : blue jeans et autres modes d'importation américaine se propagent rapidement. Au grand dam de certains parents, les jeunes filles finissent par porter le pantalon, ce qui est encore très mal vu en arrière-pays jusque vers 1960. Adolescents et groupes de jeunes frisant la vingtaine s'en vont de temps à autre prendre leur repas en dehors du milieu familial, pratique qui ne finit par être admise normalement par les parents que vers 1964 en moyen-pays et 1969 en arrière-pays. En moyen-pays à peine 38 % des jeunes de 14 à 20 ans demeurent encore à la maison le samedi soir en 1964 et, dès 1969, plus de 60 % d'entre eux passent leur samedi soir ou leur dimanche à l'extérieur de la commune résidentielle. En arrière-pays, ces taux s'élèvent respectivement à 29 % en 1964 et 11 % en 1969.

La critique générale de la vie municipale est alimentée par les jeunes de 16 à 20 ans dès les années soixante, alors qu'auparavant cet apport est quasi-inexistant, soit par manque d'ouverture des jeunes, soit par suite d'une emprise très autoritaire des adultes sur la dialectique communale. Les jeunes aidant -l'influence de l'école et plus encore des mass media apparaît nettement- l'hygiène publique devient un élément primordial des revendications

villageoises. A cette préoccupation s'ajoutent dès 1966 en moyen pays et 1971 en arrière-pays Ces considérations d'ordre esthétique. On demande le tout à l'égout, des trottoirs, l'éclairage public, le nettoyage périodique des artères et places, l'évacuation des ordures ménagères, l'ornementation à l'occasion des principales fêtes, l'entretien des chemins et du réseau de routes vicinales, etc. .

Plusieurs enquêtes (6) révèlent une ségrégation sociale nouvelle en fonction de la modernité des ménages. Sans qu'il y ait modification quelconque de l'habitat, les familles et les jeunes en particulier ont tendance à se fréquenter ou à se regrouper durant les loisirs selon leur degré d'émancipation ou d'adoption du mode de vie urbain. L'école communale prolonge cette tendance. Sur une vingtaine de communes en moyen et arrière-pays dans lesquelles nous avons eu l'occasion de faire réaliser des tests sociométriques auprès des écoliers en accord avec l'inspection primaire ou académique, de 1963 à 1963, les rejets sociaux frappent Pour plus. de 76% les enfants demeurés "mal" habillés, "vieillots", "sales", "peu intéressants", ne sachant rien de ce qui se passe dans le monde" (nous citons les témoignages recueillis 8 % des cas seulement sont caractériels, 2 liés à des attitudes racistes et 4 % à : les tares mentales ou physiques. La même méthode tests sociométriques applique aux adultes d'un quartier ou d'une rue principale dans les mêmes communes à la même époque livre des résultats comparables : les rivalités traditionnelles politiques lues, laïco confessionnelles notamment- cèdent le pas chez les moins, de quarante ans aux considérations de genre et de niveau de vie. Celles-ci concernent plus de 70% des réponses enregistrées contre à peine 28% chez les quarante à cinquante ans, et 7% chez les cinquante à soixante ans.

La mutation en cours s'accompagne aussi d'une réorientation du rythme de vie. Les modernes" ont désormais des pratiques récréatives très différentes de celles des traditionalistes. Ils hésitent à poursuivre leur travail en soirée, préférant la télévision ou le bar où ils rencontrent d'ailleurs des traditionalistes invétérés mais habitués à l'alcool et à une certaine léthargie naturelle. Le samedi ils commencent à faire leurs achats à l'extérieur à aménager leur logement ou leur maison, s'occuper de leur voiture ou de leur motocyclette. Le dimanche et les jours de fête en dehors des réunions familiales solennelles et de la fête du village, ils, partent au moins pour la journée. Des 1970, certains d'entre-eux, toujours plus nombreux, boudent également la fête du village en moyen-pays. Ce phénomène est perceptible en arrière pays dès 1974.

Les gros changements sont cependant perceptibles dans la part budgétaire réservée aux diverses dépenses par les habitants de notre périmètre entre 1963 et 1975 (cf. Annexe II). Si les ménages à genre de vie mixte, mi-agricole, mi-industriel, artisanal ou commercial, évoluent lentement, ceux qui n'exercent plus ou pas d'activité agricole, connaissent des changements relativement rapides. Dans le premier cas, les différences entre 1963 et 1975 s'établissent de la façon suivante:

en moyen-pays	alimentation courante	+27%
	alimentation fine	+4%
	vêtements ordinaires	+34%
	vêtements de qualité supérieure	+7%
	meublier	+11%
	investissements immobiliers	+39%
	motorisation	+43%
	investissements professionnels le cas échéant	+112%

culture +5%
loisirs +13%
divers +8%

En arrière pays

alimentation courante +13%
alimentation fine +2%
vêtements ordinaires +8%
vêtements de qualité supérieure +3%
mobilier +6%
investissements immobiliers +18%
motorisation +27%
investissements professionnels le cas échéant +64%
culture +2%
loisirs +7%
divers +4%

Dans le second cas, les différences sont davantage fonction de l'appartenance à la catégorie-socioprofessionnelle que du type d'espace habité (ce ne sont que les moyennes qui font ressortir des différenciations territoriales, le moyen-pays comprenant moins de ménages à genre de vie mixte et plus de ménages à revenus élevés que l'arrière-pays). Nous pouvons ainsi distinguer entre trois catégories ménages modestes, ménages aisés, ménages riches.

Les différences relatives aux ménages modestes se présentent de la façon suivante pour la même période de 1963 à 1975 (jusqu'à 4000 francs de revenus mensuels en 1975):

- alimentation courante + 32
- alimentation fine + 7 %
- vêtements ordinaire + 45 %
- vêtements de qualité supérieure + 16 %
- mobilier + 17 %
- investissements immobiliers + 58 %
- motorisation + 91 %
- investissements professionnels le cas échéant + 134 %
- culture + 11 %
- loisir + 29 %
- divers + 18 %

Situation de ménages aisés (de 4.000 à 8.000 francs par mois en 1975):

- alimentation courante + 67 %
- alimentation fine + 34 %
- vêtements ordinaires + 76 %
- vêtements de qualité supérieure + 32 %
- mobilier + 36 %
- motorisation + 124 %
- investissements professionnels le cas échéant + 193 %
- culture + 43 %
- loisirs + 68 %
- divers + 35 %

Situation des ménages riches (plus de 6.000 francs de revenus par mois en 1975)

-	alimentation courante	+ 42 %
-	alimentation fine	+ 113 /
-	vêtements ordinaires	+ 42 %
-	vêtements de qualité supérieure	+123 %
-	meubles	+ 131 %
-	investissements immobiliers	+ 206 %
-	motorisation	+ 248 %
-	investissements professionnels le cas échéant	+342%
-	culture	+ 136 %
-	loisir	+ 207 %
-	divers	+ 66 %

A partir de 1975, les taux n'augmentent plus guère que de quelques points. Une certaine stabilisation se manifeste ainsi après une courte période d'intenses bouleversements car celle-ci est elle-même consécutive à une longue époque de quasi-immobilité. Après la Seconde Guerre mondiale, surtout en arrière-pays, les conditions de vie ressemblent encore étonnamment aux descriptions faites de la vie rurale au XIXe siècle (7). Les rythmes des travaux et des saisons, les préoccupations quotidiennes, les inquiétudes et les joies sont fréquemment celles de la "vieille époque" (Annexe III) comme on se plaît à le dire à ce moment-là. Vivant pour travailler, on n'a guère le temps de préoccuper des mœurs citadines ni surtout de les imiter.

A présent, les nouvelles générations se disent satisfaites (Annexe Ii) de l'acquis moderne (8). Leur vécu apparaît comme très positif dans l'ensemble. On se dit heureux de ne plus travailler que pour mieux vivre. La plupart des habitants ne se formalisent pas, bien au contraire, du passage d'une existence bucolique à une ambiance urbanisée exigeante. Le restaurant gastronomique remplace le vieux moulin communal à Mougins, ou l'ancienne ferme çà et là en moyen-pays, voire en arrière-pays (9) ; il accueille les citadins et les ruraux du tertiaire supérieur ou moyen, selon sa gamme de prix, pour simuler une paire d'heures durant la soi-disant cuisine provençale.

Les manifestations de satisfaction s'expriment à peine que certains groupes, peu nombreux certes, mais actifs, remettent déjà en cause une partie de actifs, criant au scandale, recherchant des formules de modernité moins intempestives et affirmant leur droit à la différence face au moloch urbain fustigé comme un produit d'importation indigne de la véritable identité locale. Ce mouvement de réflexion surgit au moment même où, vers 1975, la courbe d'urbanisation du périmètre rural étudié s'infléchit en palier, comme si la saturation engendrait des signes d'essoufflement et pouvait ainsi recevoir plus facilement l'estocade.

III- LA RECHERCHE DE NOUVEAUX EQUILIBRES

A/ L'urbanisation contestée

Les groupes de pression dits écologiques ainsi que les partisans d'une plus grande justice sociale dénoncent la conception même de l'aménagement national du territoire trop orienté, selon eux, vers une rentabilisation maximum du sol et inspiré, dit-on, d'options surtout économiques. En réalité, les documents élaborés en VUE d'une certaine maîtrise de

l'avenir essaient d'associer l'efficacité économique, la progression du niveau de bien-être et la protection des paysages.

Le "plan régional de développement économique et social et d'aménagement du territoire" de la circonscription de Provence-Côte-d'Azur, fondé sur le décret du 31 décembre 1958 et approuvé par décret le 9 janvier 1961, fait ressortir des contradictions observées habituellement dans le monde méditerranéen : "Bienfaits du soleil, mais irrégularité de l'eau ; beauté des sites, mais compartimentage du relief ; ouverture à la mer mais isolement du continent ; gamme étendue de ressources agricoles mais indigence en matière industrielle". Il ne prévoit cependant pas d'instruments de lutte efficaces contre une spéculation désordonnée et une occupation sauvage du sol. Il insiste davantage sur la nécessité de diversifier l'économie que sur les équilibres à sauvegarder entre l'espace bâti et les aires vertes ou agricoles.

Lors d'une réflexion sur l'évolution récente, les constatations suivantes ont pu être faites (10).

"Les études menées sur la Côte d'Azur et le département des Alpes-Maritimes montraient combien cette partie du littoral était dépendante de l'activité touristique : on a pu chiffrer qu'en 1969, elle représentait le tiers de l'économie du département des Alpes-Maritimes, 80.000 emplois et 2 milliard de francs de dépenses (dont 500 millions sous forme d'investissements).

Cette activité était donc extrêmement importante, tant sur le plan national, par les rentrées de devises, que sur le plan régional, par les emplois, ou sur le plan local, par la construction de résidences secondaires. A ce titre, il est utile d'indiquer que les cantons littoraux, de la Ciotat à la frontière italienne, représentent moins de 7 % de la surface de la région mais comptent 49 % des résidences secondaires (105.000 sur 214.000).

La nécessité de diversifier l'économie se faisait alors sentir : en ce qui concerne les devises, on assistait à une diminution des nuitées de touristes étrangers ; le caractère saisonnier de l'activité devenait préoccupant et, enfin, en ce qui concerne les constructions littorales, l'approche de la saturation faisait craindre la transformation en véritable "mur de ton ton" d'une région dont l'atout était sans doute le climat mais aussi l'ouverture sur la mer.

.....le parc international d'activités de "Valbonne-Sophia-Antipolis" ...constitue l'action la plus ambitieuse et la plus prometteuse puisqu'il est envisagé d'y créer 30.000 emplois à vocations nationale et internationale orientés vers le tertiaire supérieur et le développement des technologies avancées...

Là aussi, l'importance des objectifs de développement s'est accompagnée d'une politique d'amélioration des moyens de communication.

Deux risques se présentaient alors au niveau de l'aménagement du territoire régional : le premier était d'entraîner les finances publiques dans les dépenses de plus en plus onéreuses dans le cadre d'une politique urbaine trop concentrationnaire ; le second était de rendre irrémédiable le déséquilibre avec l'ensemble des communes rurales de la région qui, avec 400.000 habitants, couvrent 24.000 km², c'est-à-dire plus des trois quarts de la surface Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais avec une densité de seulement 16 hab./km² (le seuil critique étant généralement atteint en-dessous de 20 h/km²).

Le deuxième risque a été pris en compte au niveau national à travers trois actions spécifiques dans lesquelles la région est concernée. Il s'agit de la politique des villes moyennes, de la politique des contrats de pays et enfin de la politique menée en vue de revitaliser l'arrière-pays et d'en arrêter la désertion qui vient de se traduire par des mesures concrètes adoptées par le C.I.A.T. (Comité Interministériel d'Aménagement du territoire)..."

En dépit d'une volonté publique évidente de remédier aux carences les plus manifestes, l'urbanisation désordonnée se poursuit quoique freinée, suscitant des critiques nombreuses dont le texte suivant peut illustrer la portée et le contenu essentiel (11) :

"Pillage de l'arrière-pays. Les sociétés civiles, immobilières ou anonymes prennent peu à peu le contrôle des domaines familiaux et des terres agricoles.

Saint-Paul de Vence est le verrou que les capitaux étrangers veulent faire sauter. Des abus, des passe-droit, des laisser-faire. Derrière le langage de la protection des sites, l'administration à tous les niveaux, permet le pillage...

Quel pays! L'envahisseur, écrit Colette, le dote de villas et de garages, d'automobiles et de faux mas où l'on danse ; le sauvage du nord morcelle, spéculé, déboise et c'est tant pis".

"On nous escroque notre pays", m'affirme un apiculteur de la commune".

S'appuyant sur un rapport de 1975 réalisé par le Bureau d'Etudes et de Recherches sur l'Economie, l'Aménagement et le Tourisme des Régions Méditerranéennes (B.E.R.T.), le journaliste poursuit son analyse en citant un texte de cet organisme (11)

"Une société domiciliée à l'étranger peut fort bien être le fait de la bourgeoisie locale, pour des raisons fiscales entre autres Réciproquement les capitaux étrangers passent par le canal des sociétés de droit français..." Saint-Paul n'est pas un cas isolé. Ce sont toutes les communes des environs qui sont menacées. Le rapport du B.E.R.T. concernait 400 kilomètres carrés autour de Grasse, Vence, Mougins et Valbonne...

Lors d'une toute récente réception à la préfecture, M. Lambertin soulignait, en parlant du Visage des Alpes-Maritimes, "les relations intimes existant entre le littoral et le haut-pays".

Belle formule. Le lien est aisé. Il s'appelle pillage. Après la Côte, l'arrière, c'est le moyen-pays qui est menacé".

Parmi les "envahisseurs" étrangers signalés dans cet article, nous relevons, pour Saint-Paul de Vence en particulier, les sociétés suivantes, indications dont nous avons pu nous-mêmes vérifier la véracité:

ATEMA (Vadua , au Liechtenstein)

AZURA S.A. (Suisse)

BERNET-SHAAN (Liechtenstein)

BETECIA S.A. (Suisse)

BRICKMAN EUROPA ESTABLISHMENT (Vaduz au Liechtenstein)

CIERO (Suisse) DEELE (Suisse)

GARISSA-BERLILIGUNG AKTIENGESELLSCHAFT SHAAN (Liechtenstein) -

Le,SHERAS (Buenos-Ayres en Argentine) S.A.

LES HAUTES (Suisse)

LOTIM FIDES (Union Fiduciaire Suisse)

YGEDIMAR AKTIENGESELLSCHAFT (Vaduz au Liechtenstein)
MIRAZUR (Vaduz au Liechtenstein)
NANDI INVESTMENT CORPORATION (République de Panama)
POSA SOCIETE ETABLISSEMENT (Vaduz au Lichtenstein)
PUTS D'OR S.A. (Suisse)
LE RUISSEAU (Liechtenstein)
SAMIDAM-ANSTEL (Vaduz au Liechtenstein)
SPIM R.A. (Suisse)
THALASSA S.A. (Suisse)
VIRGO (Vaduz au Liechtenstein)

B/ Esquisse d'une nouvelle identité

Certaines municipalités comprennent désormais la portée de l'enjeu et tentent de réagir. Leur tâche est bien entendu facilitée par le constat des excès et une évidente mobilisation des esprits en faveur de la préservation de l'environnement. Mais de nombreuses équivoques persistent : les conseils municipaux doivent faire face à des échéances financières dont les charges sont d'autant plus lourdes que l'espace est de plus en plus encombré ; aussi trouvent-ils parfois des alliés objectifs" parmi les promoteurs, en dépit de leurs aspirations profondes. De leur côté les partisans de la défense des sites ne sont pas toujours matériellement désintéressés ; des propriétaires fonciers espèrent conserver ou améliorer les plus-values en participant aux revendications écologiques, certains autochtones ou nouveaux-venus sont hantés par des tendances "rétro", d'autres voudraient bloquer purement et simplement l'évolution actuelle, heureux d'en être arrivés à leur propre niveau de bien-être. Promoteurs et municipalités recherchent fréquemment des formules rappelant quelque peu le passé sans vraiment en recréer l'atmosphère. Sachant que jadis la notion de village, même perché, correspondait à un principe de base de l'organisation sociale, on procède à des imitations de goût douteux mais architecturalement agréable et l'on s'appuie sur "une nouvelle idée du village d'autrefois" en construisant par exemple "Mougins-le-Haut" loin de la véritable colline de Mougins, mais apprécié en tant qu'ersatz", succédané dont les familles fortunées sont friandes, notamment les ressortissants germanophones.

La lutte contre les chandelles, les immeubles à nombreux étages s'intensifie. Les routes nouvelles ne peuvent plus toujours passer impunément n'importe où au gré des spéculations ou des décisions technocratiques. La concertation entre municipalités et associations de résidents ou de protection des paysages s'améliore légèrement. La moindre pression démographique autochtone incite aussi à du recul. Par la même occasion on essaie également de freiner parfois l'arrivée d'autres Français ou d'étrangers. Mais la crise du bâtiment et de l'artisanat qui le dessert implique la poursuite des projets de lotissement ou de l'extension des agglomérations en moyen et arrière-pays. L'urbanisation, quoique freinée, se poursuit. Plus qualitative souvent, il est vrai, que quantitative, elle continue à répondre aux aspirations de la majeure partie de la population autochtone ou immigrée. L'attrait du progrès rend difficile, voire impossible, un retour en arrière, aussi léger soit-il. Il apparaît toutefois que le présent est davantage dominé par une volonté d'associer en moyen et arrière-pays les faveurs d'une nature protégée et le confort urbain.

NOTES

(1) Pour la nature des investigations, leur ampleur et leur orientation spatiale, voir de ACKERMANN (G.)

- Les relations de l'espace touristique littoral d'Antibes à Théoule avec le moyen et l'arrière-pays, dans Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°23-24, 1975.

- L'évolution récente de l'influence économique de l'aire urbaine de Cannes-Grasse-Antibes sur l'arrière-pays, dans Hommage à Etienne Juillard spécial de Recherches Géographiques à Strasbourg, 1976.

- Types et niveaux de dépendance d'un milieu montagnard soumis à la pression du littoral, Journées d'Économie rurale, Paris, 1977, dans Economie Rurale, 11°119, 1977 (répertoire), Paris.

- Les liens touristiques d'un espace multinational de passage. Le cas des pays rhénans. Colloque Tourisme et Coopération internationale, Université de Nice (21-23.09.77), Nice, 1979.

- Tourisme, littoral cannois et relations quotidiennes avec l'intérieur. Contribution aux Journées de Géographie du Tourisme du Comité National de Géographie: Vendée, octobre 1979, dans Cahiers Nantais, n° 17, 1980, Institut de Géographie de l'Université de Nantes.

- Les comportements sociaux-économiques induits par l'aménagement autoroutier, dans Bulletin de l'Association de Géographes Français, n°464, 1979, Paris, pp.307-315.

Agriculteurs, éleveurs et conflits environnementaux, l'exemple des Alpes-Maritimes; dans acte du Colloque 1980 du Centre National pour une science de l'Environnement, Paris, Ed. Engraph (à paraître).

- Habitudes alimentaires dans l'arrière-pays cannois, dans Annales de Géographie, mai-juin 1980, Paris, Ed. A. Colin, pp.21-29.

- Politiques et stratégies commerciales à Cannes depuis 1960, dans Mélanges Hermitte, University de Nice, UER-Civilisations, 1980.

- Autochtones et étrangers en milieu rural azuréen depuis les années soixante, dans Pactes du 10e Congrès National des Sociétés Savantes, Perpignan, avril 1981, Paris, Bibliothèque Nationale, (à paraître).

- L'évolution du périurbain de Cannes depuis 1950. La Colline de Picasso à Mougins, dans mélanges offerts au Professeur J.Miège, Nice, Faculté „les Lettres, 1981.

(2) dans l'arrondissement de Grasse et dans une vingtaine de communes du Var oriental. La consultation a été faite auprès des mairies concernées auprès d'un échantillon de ménages significatif du profil socioprofessionnel des communes auprès de personnes âgées expérimentées, de responsables locaux sur le plan administratif, religieux, médical, culturel éducatif ou associatif et dans un certain nombre d'écoles auprès des élèves en accord avec leurs instituteurs. Au Lycée Carnot de Cannes une trentaine d'élèves originaires des communes voisines ont pu être interviewés également.

(3) Renseignements obtenus par suite d'enquêtes auprès des élèves des écoles, primaires; recoupements effectués auprès des instituteurs, restaurateurs, cures et coiffeurs.

(4) Intérêt manifesté par ordre décroissant des préoccupations signalées lors de l'enquête.

(5) Investigation effectuée annuellement à partir de 1965 auprès des principaux points de vente concernés à Cannes, Mandelieu, Antibes, Fréjus-Saint Raphaël, Grasse, Saint-Paul de Vence, Vence et Gourdon.

- (6) Enquête de motivation et tests (tests sociométriques e.a. selon le modèle de Moreno) sur les rapports sociaux réalisés depuis 1963 sur l'évolution du vécu et de la conception de l'organisation communales. Etude des points forts de la vie sociale place du village, placettes secondaires, bancs publics, points d'eau (fontaines), bars-tabacs, cafés, coiffeurs et coiffeuses, épiceries ou alimentations, boulangeries, lieux de bal, mairie, église, école.
- (7) FODERE (F.E.) voyage aux Alpes-Maritimes ou Histoire naturelle, agraire, civile et médicale du comté de Nice et pays limitrophes, enrichi de notes de comparaison avec d'autres contrées, Paris, 1821, 832 p., ouvrage réimprimé aux éd. Jeanne Laffitte, Marseille, 1981.
- (8) Enquêtes communales entreprises depuis 1962 et rajustées par les semi-flaires ou séances d'étude en mairie organisées par l'auteur du présent article dans le cadre des cours d'été de l'Université de Nice à Cannes (Collège International de Cannes).
- (9) VERGE (R.) Ma cuisine du soleil, Paris, Ed. Robert Laffont, 1978.
- (10) PICHOT (J.) La politique nationale d'aménagement du territoire dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans Le Moniteur du Bâtiment et des Travaux publics, Paris, n°15 du 17-4-1978, pp.12-18.
- (11) CROZIER (J.) Saint-Paul, la menace, dans Patriote Côte d'Azur, Nice, n°566 du 28 juillet au 3 août 1978, pp.5-

Questionnaire

Enquête sur les genres de vie

- 1/ Age :
- 2/ Sexe :
- 3/ Profession :
- 4/ Êtes-vous originaire de la commune dans laquelle vous résidez actuellement?
- Sinon, d'où venez-vous?
 - Cause de votre arrivée en cette commune :
 - Si vous êtes venu habiter dans cette commune, depuis combien de temps déjà
- 5/ Possédez-vous des terres dans cette commune?
- superficie :
- Exploitez-vous vous-même ces terres :
- partiellement?
 - entièrement?
 - pas du tout?
 - dans ce dernier cas, qu'envisagez-vous de faire, avec ces terres?
- 6/ Quittez-vous votre commune?
- non
 - rarement
 - une ou deux fois par mois
 - une fois par quinzaine
 - une fois par semaine

- chaque jour
- Où allez vous?
- Causes de vos déplacements

7/ Quel est le pourcentage approximatif de votre budget annuel que vous consacrez aux dépenses en ville?

- Dans quelle(s) ville(s) dépensez-vous l'essentiel de cette somme? 8/ Quel genre de personnes fréquentez-vous en ville?

9/ Etes-vous motorisé?

- dans l'affirmative, quel est votre moyen de locomotion:
sinon prenez-vous :

- l'autobus?
- le train?
- la bicyclette?

(10) Les parents sont priés d'indiquer succinctement la façon dont ils ont perçu leur jeunesse:

- difficile :
- agréable :
- sans changement par rapport à aujourd'hui :
- nombre de déplacements annuels en-dehors de la commune :
- dans les communes rurales d'alentour:
- en ville :
- conditions qui ont le plus modifié le genre de vie depuis la jeunesse
- autres modifications souhaitées

(11) Observations particulières:

Annexe II

Enquête sur la consommation des ménages

1/ Age des parents:

- père:
- mère:

2/ Nombre d'enfants à charge: - garçons:

- filles :

3/ Les grands-parents, des grands-oncles, les grands tantes vivent-ils dans votre foyer?

4/ activité professionnelle principale des parents : - père:

- mère:

Les parents exercent-ils une activité secondaire?

laquelle?

Le ménage possède-t-il des terres?

- combien d'hectares?
- nature et superficie des cultures:
- nature de l'élevage et superficie qui lui est consacrée:
- principales machines agricoles utilisées;
- on pleine propriété:
- en location:
- en association:

5/ Pourcentage approximatif du budget annuel consacré aux achats en général:

- en particulier aux achats:
- alimentaires
- vestimentaires
- mobiliers
- ou investissements immobiliers
- ou investissements agricoles (achat et entretien des terres des machines, semences, etc.)
- ou investissements professionnels autres - artisanat
- commerce
- divers
- de motorisation -automobile
- motocyclette
- mobylette
- vélomoteur
- culturels journal, revues, livres
- de loisirs :
- divers

6/ si le ménage dispose d'une exploitation agricole:

- nature des achats alimentaires - courants
- périodiques
- exceptionnels

alimentaires :

- 7/ Si le ménage achète tous les produits
- quels sont les types de viande achetés le plus fréquemment?
 - quels sont les légumes achetés le plus couramment?
 - quels sont les produits à base de farine achetés le plus couramment?
 - quels sont les épices achetés le plus couramment?
 - quelles sont les boissons achetées le plus couramment?
 - où achète-t-il généralement ses produits frais (produits laitiers, légumes, fruits, œufs)
 - chez le petit producteur de la commune?
 - chez l'épicier de la commune?
 - indiquer les pourcentages respectifs le cas échéé
- 8/ Remarquez-vous des différences entre votre consommation alimentaire actuel et celle de votre jeunesse?
- lesquelles?

9/ Dans quelle commune achetez-vous:

- les vêtements et le linge :

- le mobilier :
- du matériel professionnel :
- des denrées exceptionnelles (à l'occasion d'une fête par ex.) - le tabac:
- les revues et livres

10/ Fréquentez-vous de préférence:

- des petits magasins?
- des supermarchés?
- des hypermarchés?
- des hypermarchés?

11/ Quels sont vos loisirs :

- courants:
- préférés:
- exceptionnellement:

12/ Où passez-vous votre dimanche:

- généralement:
- de temps à autre:
- exceptionnellement:

13/ Partez-vous en vacances?

- depuis quelle année?

14/ Quelles sont les journées annuelles de grande fête pour votre ménage? - Quelles étaient les journées annuelles de grande fête durant votre jeunesse?

15/ Observations particulières.

Annexe III

Extrait de FODERE (F.-E.), Voyage aux Alpes-Maritimes (1P21)

Introduction

"....Dans la seconde (section), je parle de la nature des pâturages et je décris les mœurs des bergers qui les habitent ; je traite ensuite du bétail, des laiteries, des laines et de leur emploi et je la termine par indiquer des moyens d'amélioration dont ce genre d'industrie serait susceptible.

La troisième section comprend la division des terres cultivées ; les travaux agricoles qu'en exécute ; la description des instruments d'agriculture ; des détails sur les engrais ; l'indication du temps des semailles, de la floraison et de la maturité des récoltes ; l'histoire de la culture de l'olivier, de l'oranger, du figuier, de la vigne, etc., avec des observations sur les habitudes et les maladies de ces végétaux.

La quatrième traite de la population, de la nourriture du peuple et des moyens qu'il a de se la procurer ; des migrations annuelles ; des naissances, mariages, décès des époques de la puberté et du mariage ; de la durée moyenne de la vie ; de la constitution physique du peuple ; du temps où il commence et il cesse de travailler suivant la région qu'il habite ; des maladies endémiques et épidémiques ; de la médecine de ces contrées ; des mœurs, des habitudes, du langage et de l'intelligence des habitants des régions diverses.

Enfin, la cinquième et dernière section donne des détails particuliers sur Nice et sur quelques autres villes des Alpes-Maritimes, traite des établissements d'instruction publique et de bienfaisance, de l'état de la religion, de l'ordre judiciaire, de l'industrie des habitants de la plaine et de ceux de la montagne ; des foires et marchés et de ce qui appartient au commerce intérieur et extérieur; d'importation et d'exportation".

**REGION ET THEORIE
REGIONALE A PROPOS D'UN
OUVRAGE RÉCENT;
Espace, Région et système**

**de A. DAUPHINE ⁽¹⁾
par R. DERRIEUX-CECCONI ⁽²⁾**

(1) Ed. Economica.

(2) Centre Analyse spatiale - Géographie de Nice.

Ouvrant une nouvelle collection, chez un éditeur spécialisé dans les sciences économiques, l'ouvrage d'A. Dauphiné aborde un problème central de la géographie contemporaine : la région et l'analyse régionale.

Sous un titre prometteur et au travers d'un plan que l'auteur reconnaît lui-même classique, A. Dauphiné tente une synthèse à la fois théorique et méthodologique dans laquelle, sans négliger le rappel des concepts et des démarches traditionnels, il fait délibérément la part belle, bien que parfois trop rapide, aux approches "nouvelles" et quantitatives.

Articulé en deux parties et cinq chapitres, l'ouvrage traite en premier lieu d'une "épistémologie de la région" qui comporte deux solides développements sur "l'axiomatic de l'analyse régionale" et le "concept de région".

Le premier chapitre, assez bref, est une indispensable revue historique de l'analyse régionale avec ses variantes conceptuelles (du "bassin fluvial" à la "région naturelle") , spatiales (école américaine, soviétique, européenne), historiques (apologie puis discrédit de la géographie régionale). La référence à de très nombreux travaux (parfois trop vite survolés, voire maltraités : cf. W. ISARD) offre au lecteur, spécialiste ou non, la possibilité de prendre ou de reprendre contact avec les différentes études d'analyse régionale.

Dauphiné clôt ce chapitre sur une présentation des "grands axiomes" de l'analyse régionale, terme quelque peu usurpé puisque l'auteur énonce en fait quatre problèmes majeurs: la région est-elle une réalité ou un concept ? La géographie régionale est-elle une science de synthèse? Convient-il de donner la primauté à la démarche idiographique ou à la démarche nomothétique? quelles sont les théories implicites ou explicites de la géographie régionale. Réglant rapidement les deux premières questions au titre de faux débats parce que débats faux, l'auteur rappelle que la géographie scientifique a répondu depuis longtemps à la troisième: la démarche nomothétique s'impose, l'exceptionnalisme ne prenant un sens que par rapport à des lois et généralités théoriques.

Dans la réponse à la quatrième question A. Dauphiné laisse le lecteur insatisfait ; certes, il expose comment l'analyse des systèmes lui paraît être le "paradigme formel" le plus propre à servir de support à l'analyse régionale mais on peut regretter qu'il ne soit fait aucune place aux théories implicites sous-tendant la géographie régionale dite classique. Outre que c'eût été l'occasion de montrer que, contrairement à ses prétentions, la géographie n'a jamais été une réflexion idéologiquement neutre, on aurait pu apprécier comment cette "science du concret", sous la forme la plus achevée (du moins elle l'a longtemps cru), l'approche régionale s'est appuyée, sans discussion (l'éclat de Reclus par Vidal de La Blache est, à cet égard, lourde de sens) sur les bases théoriques du libéralisme classique: théorie de l'avantage absolu, jeu de la rente et maximisation du profit (de Smith à Walras en passant par Ricardo) justifiant implicitement et "naturellement" la répartition des hommes et des activités dans l'espace et ce, dans une perspective "différentialiste" et idiographique. Terrain mouvant des idéologies sur lequel l'auteur a hésité à s'aventurer? Simple omission? Quoi qu'il en soit, ce dernier paragraphe traite par prétérite d'un problème épistémologique central de la géographie régionale.

Le deuxième chapitre est consacré à une définition "systémiste" du concept de région. Précisant ce qu'est la "région-système", schématisée mathématiquement par une hypermatrice, l'auteur en rappelle les propriétés externes -équilibre, stabilité, adaptabilité- et internes -interdépendance des sous-systèmes à couplages sériels, parallèles, rétroactifs ou

interactifs-. L'introduction de la dimension temporelle permet de définir la notion d'"invariant dont le contenu n'est, hélas, pas très clair: simple attribut (provisoire)? Donne purement morphologique? Contenant: à contenu instable?

Plus riche paraît être le second paragraphe de ce chapitre qui traite de la région comme système spatial. Faisant un sort aux modernes apôtres de la "spatiologie", l'auteur exécute (mais peut-on faire autrement?) la notion d'espace "concret" pour aborder la question (non spécifiquement régionale d'ailleurs) de l'espace en tant qu'entité autonome ou en tant que support fonctionnel. L'élimination de la seconde conception paraît bien rapide, bien que l'exemple de la métropole marseillaise opposée à l'arrière-pays de la Sainte-Victoire (établit une distinction pertinente entre structuration par les variables socio-économiques et structuration par les variables à dominante physique. Cette distinction n'est cependant établie que grâce au glissement du concept de fonction à celui de variable et, malgré tout, la discontinuité n'est pas évidente au point de fonder la critique de la notion d'espace-support. A. Dauphine le reconnaît d'ailleurs lui-même lorsqu'il affirme quelques lignes plus loin: "la géographie, science de l'espace-objet, ne saurait donc être réduite à une simple morphologie. Les processus à l'origine de la formation de l'espace-objet, les processus physiques comme les processus sociaux-économiques constituent la démarche explicative et doivent être analysés, car la géographie ne saurait se limiter à une description répondant à la question comment". N'est-ce pas là faire de l'espace un support (certes non neutre) et que reste-t-il de l'espace-objet? En fait, l'auteur retrouve l'importante question des rapports entre isomorphisme et variabilité fonctionnelle, Même si l'élégante expression "d'espace à mémoire" en livre une nouvelle formulation.

Après un survol rapide et peu convaincant du pseudo-problème des dimensions de l'espace régional, la première partie de l'ouvrage comme "système dialectique déséquilibré"(?). Passons sur une terminologie peu orthodoxe, pour observer, avec plus d'attention, l'opposition établie entre une conception dite marxiste qui, en gros, traiterait l'espace comme produit des fonctions socio-économiques, et une autre conception, non caractérisée, qui donnerait la primauté à l'étude des structures spatiales, ne faisant appel aux différentes fonctions qu'à titre explicatif. L'auteur, à l'évidence, se rattache à cette seconde tendance, ce qui ne manque pas de surprendre lorsqu'on se souvient qu'il a été fait, antérieurement, de l'explication à la fin ultime de toute de marche scientifique en, géographie et lorsqu'on remarque que cette seconde approche est directement menacée par les dangers, par ailleurs efficacement dénoncés, de l'approche inductive. On -aurait, enfin, aimé être éclairé sur le contenu des "contradictions spatiales", dans la mesure la on les différencie mal du produit des contradictions économiques.

La seconde partie de l'ouvrage consiste en une large typologie différenciant, en trois chapitres, la région homogène, polarisée et anisotropique.

Rappelant le caractère aléatoire de l'homogénéité (très dépendante d'une échelle et d'un mode d'observation), l'auteur en précise les propriétés systémiques majeures: équilibre stationnaire faible adaptabilité, autorégulation passive à l'égard des perturbations exogènes. L'exemple de l'Amazonie illustre bien le type analyse, on l'aurait simplement souhaité plus finement détaillé. Plus originale est, cependant, la présentation des modèles mathématiques d'analyse de l'homogénéité. Dans la recherche des classes spatiales homogènes sont cités: le programme de Benzécri, l'analyse des liens et, surtout, le programme des nuées dynamiques très adapté -dans les trois solutions fondées sur le même principe d'ordonnance autour de noyaux étalons: valeur de convergence par optimum local, analyse des variances, ordre des

intersections des classifications- au traitement d'un grand nombre de données. S'agissant des techniques de mesure de l'homogénéité, l'auteur cite le coefficient de Geary et l'analyse de l'entropie. Dans cette dernière solution c'est le concept d'entropie retenu par les théoriciens de l'information qui est utilisé de manière peu convaincante et peu claire quant à sa signification spatiale (assimilation de la plus forte négentropie à la concentration spatiale maximum).

Dans cette perspective, l'étude s'achève par la présentation des modèles de diffusion en espaces homogènes. Notons que, pour très intéressante qu'elle soit (modèles de Gompertz et des fonctions polynomiales), cette approche présuppose que l'homogénéité est engendrée par un phénomène d'essence ponctuelle (ce qui n'est pas toujours évident lorsque l'aire homogène est dominée par des fonctions et des attributs physiques) et, par ailleurs, la diffusion s'opère beaucoup plus efficacement dans les structures hiérarchisées (aires polarisées), comme le fera d'ailleurs remarquer ultérieurement l'auteur.

Avec le quatrième chapitre, consacré à la région polarisée, et auquel il accorde le gus de place et de soin, A. Dauphiné aborde vraiment le cœur du sujet. Après un rappel des origines les plus récentes (F.Perroux) du concept de polarisation; son enrichissement et sa spatialisation, les propriétés fondamentales en sont présentées: hiérarchisation fonctionnelle, équilibre dynamique, grande adaptabilité des systèmes polarisés, dominante des autorégulations positives.

L'auteur passe ensuite en revue les théories classiques de la régularisation régionale: Von Thilnen, Christaller, Lôsç. On regrette une lacune: celle du modèle de Weber, qui apparaît hypothéquer la perception de la continuité théorique, fondée sur le rôle des lieux centraux (marché de Von Thilnen, hiérarchies urbaines de Christaller et L'esch) et de la fonction transport (distance au marché de Von Thünen, isodapane-critique de Weber, verkersprinzip de Christaller, coût de la distance chez Lasch). On déplore également, dans une perspective tant pédagogique que scientifique que, comme presque tous les au tours de langue française (Pcnsart excepté) qui ont présenté les travaux des "fondateurs", A. Dauphiné en donne un résumé trop rapide et parfois approximatif, relevant de la seconde main ou de traductions discutables ; à cet égard, l'analyse qui est faite du principe d'ordre hiérarchique chez Christaller (coefficient k) effleure l'incohérence et risque de paraître fâcheusement absurde . L'auteur écarte, ensuite, les fausses critiques de ces théories : hypothèses d'isotropie et de la rationalité économique. Les contre-arguments sont trop connus pour les opposer de nouveau à l'entêtement de maints géographes. Par contre, on aurait pu espérer plus de vigueur dans l'évacuation de l'objection concernant le rôle du coût de la distance et dans celle touchant la non-prise en compte de la contrainte socio-politique (F.Claval) : dans toutes les sociétés où domine la "catégorie marchande" cette contrainte est ramenée à l'expression de coûts sociaux et privés et réintègre, de ce fait le cadre de la "rationalité économique".

L'auteur évoque ensuite la modernisation des théories spatiales : analyse centre-périphérie de Friedman, actualisation de la théorie de la base économique par J.C.Perrin et l'équipe d'Aix-en-Provence .

Plus intéressant parce que plus neuf apparaît le paragraphe consacré aux nouvelles voies de recherches à partir des travaux de Prigogine sur l'importance des phases de transition valorisées par le schéma de l'ordre de fluctuation (rôle des structures dissipatives dans les évolutions en arbres). A, Dauphine ne prend toutefois pas position quant à la question de savoir si le caractère stochastique des fluctuations aux "points de bifurcation" ne relève pas d'une mauvaise connaissance (provisoire) du fonctionnement effectif des structures

dissipatives. Il est vrai qu'en ces matières, aux frontières (prometteuses) de la science régionale contemporaine, les apports des géographes demeurent limites. Le chapitre s'achève par la présentation, utile et pratique, des techniques d'analyse des espaces Polarisés: définition et classification des pales, modèles gravitaires, études des champs.

Le cinquième et dernier chapitre, moins convaincu et moins convaincant, est consacré à la région anisotropique. Plus rapide et plus sommaire, il donne l'impression que l'auteur, frappé par des situations précises (Côte d'Azur, "axe lorrain"), a voulu les ériger en types, sans parvenir à en faire autre chose que ce qu'elles sont; des variantes tronquées et déformées des types précédents et, en cela, non justiciables d'approches radicalement originales. A partir de la valorisation des concepts d'axe et de vecteur, nous est présentée l'apport de la théorie des graphes à l'analyse régionale.

La conclusion de l'ouvrage, en forme de résumé, s'achève sur une pertinente critique des techniques classiques, cartographiques notamment; on regrettera seulement qu'elle soit si tardive et si rapide.

Avec Espace, Région et Système, A. Dauphiné nous livre donc un ouvrage imparfait, mais étonnamment riche et documenté et presque constamment préoccupé d'efficacité, même si, çà et là, approximations ou ellipses n'en rendent pas toujours la lecture aisée. Etudiants, enseignants et chercheurs y trouveront une ouverture largement renouvelée sur une question si souvent abordée au travers de débats oiseux, littéraires, superficiels ou partisans.

Ce livre atteste d'un rapide et universel renouveau de la science régionale et, en cela, spécialistes mais aussi "décideurs" sont concernés. Ils y rencontreront, même si la présentation en est parfois un peu aride, les indispensables références, mais aussi l'outillage conceptuel et technique du présent et de l'immédiat avenir dans ce domaine, présentés en une synthèse efficace dont, il est vrai, il n'est point sûr qu'elle soit très agréablement accueillie dans le milieu de la géographie régionale française en place, mais peut-être serait-ce là un signe de qualité... .

**A PROPOS D'U
NE PUBLICATION
RECENTE : LES PAYS DE NICE
ET DE GRASSE DANS
L' ANTIQUITE ET
AU MOYEN - AGE ⁽¹⁾**

par Jean DEVUN

(1) ouvrage collectif C.R.D.P., Nice, 1980

Alors que j'étais chargé du Service éducatif des Archives départementales et par la suite encore, j'ai publié dans Recherches Régionales des textes manuscrits ou imprimés d'origine et de nature diverses ; j'y ai souhaité à l'équipe de la revue monégasque naissante de constituer une anthologie pour les écoles de la Principauté ¹. Comment, dès lors, ne pas y saluer la parution au C.R.D.P. de Nice d'une troisième tranche d'histoire régionale par les textes, consacrée à l'Antiquité et au Moyen-âge ? Comment, aussi, ne pas mesurer le chemin parcouru depuis les débuts de l'initiative qui nous a valu deux recueils antérieurs et, spécialement, par comparaison avec le précédent, celui des Temps modernes ? Table des matières enrichie, instrument de travail amélioré : 280 pages contre 112, 30 illustrations contre 11, orientées dans un sens pédagogique, préférant souvent à la photographie plus flatteuse, riais moins parlante, le schéma oui dégage d'un trait l'essentiel d'une inscription, d'un plan, d'un objet.

Ma règle de conduite, ci-après, a été de faire utile pour ceux qui utiliseront cette mine d'une grande richesse. Je me suis donc abstenu de toute critique globale, ici stérile. J'ai parcouru chaque document et, chemin faisant, j'ai apporté ma contribution, non en redressant des erreurs -je n'en ai pas rencontrées- mais en résumant, en rependant des commentaires, dont deux rejetés en annexe, aux questions qui m'ont été suggérées. Si je fais des réserves, elles seront mineures ², et, si je hasarde une appréciation discordante, ce sera exceptionnel, car la réussite est à peu près sans mélange. On pouvait l'augurer des spécialistes qui ont recherché et exploité des documents offrant la garantie scientifique et accessible à tous.

L'entreprise était pourtant parsemée d'écueils. Le moindre n'était pas de trouver un "dosage territorial" dans un département constitué de deux parties auxquelles correspondent deux individualités séparées par quatre siècles d'histoire plus que par le Var. Le langage des chiffres est éloquent abstraction faite des 17 premiers numéros, l'antiquité, pour laquelle le choix et donc la localisation des sujets, étaient commandés par celles des vestiges -les documents se répartissent par moitié entre Cannes-Grasse et Nice, 44 là et 46 ici. Le partage ne pouvait être plus équitable. Cela va de soi ! Ce n'est pas sur. En effet, cette harmonie fait défaut dans le recueil des Temps Modernes où la part faite au Comté est trop belle au détriment de la sénéschaussée à laquelle ne reviennent que 10 titres sur 52. Je suis d'autant plus à l'aise pour le déplorer que j'ai donné le mauvais exemple dans la même proportion : cinq textes qui furent ma contribution, quatre ressortissent au premier contre un à la seconde ³.

Cependant, la répartition n'a pas obéi à une rigueur mathématique ; elle a été guidée par l'opportunité, assouplie par les contingences particulières. A l'ouest, les restes antiques sont insignifiants -les déductions les plus savantes prouvent seulement que le galet d'Antibes ne prouve rien- ; à l'est, subsistent à Cimiez un ensemble architectural apte à familiariser avec Rome et à la Turbie un monument exceptionnel. Aussi la rive gauche est-elle privilégiée . Au Moyen-Age, par centre, c'est le monastère de Lérins oui tic la vedette en monopolisant (IV-A) 14 mentions contre 2 à l'abbaye de Saint-Pons Si l'établissement de cette dernière est bien l'évènement le plus important dl passé religieux niçois du VIIe siècle, Lérins, sans égal au-delà du Var, jouie depuis sa fondation, d'un rayonnement universel. Le découpage n'est donc pas rigide : chacun a son tour de faveur selon les exigences et si, parfois, le plateau de la

¹ Recherches Régionales, 1978, d' Annales monégasques.

² A propos du premier numéro d' Annales monégasques. RR

Chap. II, faut faire précéder les graphiques : au début du XIVe s., Cf. E.BARATIER, La population du Nice historique , au XIV e siècle, dans Nice historique, 1953, p.48 à 61

³ n° 14 la bandite n°20 la consegna de 1734 n° 50 la vente de biens nationaux d'émigrés niçois les barbets N° 42 le cahier de doléances de Valbonne

balance penche d'un côté, en compensation il penche ensuite de l'autre et ce qui est demeuré provençal après 1388 n'est pas sacrifié aux confins alors séparés de la province.

Tout serait donc pour le mieux si l'équilibre respecté entre les d unités l'était également à l'intérieur de chacune d'elles. Or, il ne l'est pas : le traitement n'est 1:19.5 égal entre le bas-pays et la montagne à laquelle, toujours en éliminant l'antiquité, le même sondage n'accorde ¹ une place infime. Surtout à l'est du Var où, rien ne s'intercalant entre la mer et les Alpes, toute notre information ¹ est alignée sur le littoral de Nice, qui se taille la part du lion (26); à Menton (1) par Villefranche (1), le Cap Ferrat (1), la Turbie (4), ou sur le proche penchant des Préalpes tournés vers la côte, Aspremont (5), Châteauneuf et Contes (2), Castellar (1), Castellan (1), Sainte-Agnès (1), Gorbio (1). Dans les hautes vallées, Var, Tinée, Vésubie, Roya, on ignore à peu près tout des grosses bourgades, Guillaumes, Saint-Etienne de Tinée, Saint-Martin Lantosque, Utelle, Tende; la Brigue, un monde rural qui, avant la débâcle démographique contemporaine, a joué, face au monde urbain, un rôle sans commune mesure avec son effacement présent ² et qui, après des lustres d'indifférence, jouit d'un regain de faveur. N'apparaissent que Massoins (1), le comte de Vintimille (3), le Val de Lantosque (2), les hautes Tinée et Vésubie (1), Tende (1), la Brigue (1). A l'ouest, si la côte compte pour près de la moitié -Cannes-Lérins (15), Antibes (3), Villeneuve-Loubet (1), Cagnes (1)- elle n'exerce plus un monopole. C'est qu'elle a pour arrière-pays immédiat, où s'éparpillent les titres, un piedmont de collines très ouvert -Vallauris (1), Biot (1), Saint-Paul (1), le Broc (1) - et le front alpin, lui-même favorable à l'habitat : Grasse (1), Opio (1), Vence (2), le Bar (1). ;lais l'absence de la montagne est identique et, si elle frappe moins, c'est que, limitée à la zone préalpine, elle est beaucoup moins développée que dans le comte. A peine pousse-t-on une pointe jusqu'à Saint-Vallier (1), qui n'est pas loin, et pénètre-t-on plus avant jusqu'à Seranon (1) qui ne l'est guère plus! Il faudra, plus d'une fois, regretter que la montagne n'ait pas pu être associée à la cote.

Le second problème était de faire sa place en fonction de multiples critères - abondance, intérêt, facilité d'appréhension des matières à chaque époque, puis au sein de chacune, à chaque aspect politique, social, économique, religieux et culturel. Les normes adoptées sont convenables : un chapitre, 17 titres, 72 pages, c'était faire juste mesure aux cinq siècles de l'antiquité, des débuts (la Turbie) à la fin de l'Empire (évolution et déclin de Cimiez) ; quatre chapitres, 92 titres, 191 pages pour le millénaire du Moyen Age au cours desquels les textes sont présentés au rythme de nos connaissances, longtemps très faibles -le plus ancien N° 14 le document original date des Archives départementales est de 1022 (photo p.215)-, de plus en plus riches à mesure que l'on se rapproche des Temps Modernes. En conséquence, faute de documents pour le Haut Moyen-Age, c'est aux siècles postérieurs à être le mieux représentés ³ Par demi-siècle, douze et quatre au XVe, quinze et six au XIVe, douze et quatorze au Mile, huit et quatre au Mie et, en remontant dans le temps, au total, douze seulement, dont neuf pour tout le Xie et trois pour le demi-millénaire antérieur à l'an mille (vers 430, fin Ville, 570-80). Là encore j'enfonce une porte ouverte ! Ce n'est pas sûr. Le parallèle avec le recueil des Temps Modernes démontre combien l'ordonnance y a été

¹ Entre parenthèses le nombre de mentions. Les numéros trop généraux (2373) sont exclus. La valeur de ces résultats est relative car ils ne tiennent Pas compte de l'intérêt du document. Mais ils ne trahissent pas la vérité car si j'ai sollicité les chiffres, c'est à l'encontre de que je veux prouver.

² A -Ilonse , qui est doté en 1353 d'un marché hebdomadaire, ce qui suppose une forte population, celle-ci, au siècle dernier plafonne en 1838 avec 659 habitants et l'on n'en recense plus que 57 en 1975.

³ Il serait commode qu'à la table des matières tous les intitulés de documents soient accompagnés de leur date (seulement 4¹ le sont) J'ai soustrais de mon décompte les notices générales.

irrationnel 41 titres aux trois siècles d'Ancien Régime, soit, mais 11 pour la Révolution et l'Empire, c'est trop peu pour le quart de siècle de présence française (a conditionné le devenir contemporain du Comté où 1792 a préparé 1860 -pour ma part, je me suis racheté, sans l'avoir fait exprès, avec trois textes. J'ai développé le préambule qui s'achève parce qu'il est appelé: à éviter les répétitions au cours de l'analyse des cinq chapitres du recueil qui suit.

L'ANTIQUITE

Quinze lignes de l'introduction générale : la préhistoire méritait plus. Ignorer les castellers ou la grotte du Lazaret serait acceptable, mais expédier en deux lignes (p.5) le conservatoire, unique en Europe, des 40.000 gravures rupestres du Bego ne l'est pas ¹. Dans tous les manuels, un aperçu des origines de l'humanité précède l'histoire ancienne. A moins que l'oubli n'en soit pas un et que l'on se soit à dessein limité à l'antiquité classique pour réserver à la préhistoire une étude ultérieure. Encore fallait-il le dire et faire l'économie du passage de l'introduction qui n'introduit à rien ². Cette réserve n'entache en rien la valeur des pages traitant de l'antiquité gréco-romaine : des grandes options aux détails, tout est à louer. Cimiez et la Turbie s'imposaient. Le reste est secondaire. Il suffisait, à partir d'une exégèse aussi décevante que pertinente, car elle ne débouche que sur des hypothèses, de cerner l'énigme du galet d'Antibes (planche p.14, notice n°14.15 à p.17) ou de noter comment, à partir de deux mots grecs d'une inscription latine de Cimiez (dédicace du procureur l'ib. Cl Demetrius, n°8, p.49-50, planche p.148 "... episcopos cheras..."), on peut conclure à la présence hellénique mais démontrer la fragilité de ce que nous en savons ³. L'époque romaine est moins obscure. Cemenekum, d'abord, établi sur le haut de la colline de Cimiez, tout près de l'oppidum préhistorique védiantien, dont subsistent, face au Paillon, quelques pans du soubassement de gros blocs irréguliers. La présentation de la cité romaine est bonne, mettant en valeur les vestiges, modestes, qui en montrent néanmoins les aspects essentiels : c'est en premier lieu, une fiche ⁴ de neuf pages, trois photos commentées en pleine page (p.36-37, p.38-39 et 40-41 les thermes, notamment la partie la plus imposante, le frigidarium, longtemps baptisé Temple d'Apollon); ce sont ensuite cinq inscriptions, en pleine page aussi, donc parfaitement lisibles, dont une épitaphe de vétéran (photo p.42) et quatre dédicaces (fias G-7-8 v photos p.44-46-48-50 (3) pour l'une desquelles il n'était pas superflu de faire justice d'une tradition qui, ne reposant sur aucun fondement, fait de l'impératrice Salonine l'une des premières grandes dames à avoir goûté les charmes de la "Côte d'Azur" avant la lettre (n°9, annexe I). Par sa double valeur esthétique et documentaire, le Trophée d'Auguste de la Turbie, qui commémore la soumission des peuplades autochtones énumérées dans l'inscription géante ⁵ est exceptionnel. Beau, il est le seul de son espèce à nous être parvenu ⁶ (planches p.22 et

¹ Ce bref résumé appelait au moins une planche de croquis. C'était possible en réduisant certains formats. Cf. deux pages faciles à reproduire dans Cdt OCTOBON, Les gravures préhistoriques du Mont-Bego, (Nice Historique, janv.-mars 1948), pour le rattachement à la France de ce secteur italien grâce à une rectification de frontière.

² En bibliographie (p.265) BARBUOL (G.), Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule ... ; aux renseignements pratiques (p.272), la section et le responsable de "l'archéologie préhistorique" à l'Université.

³ Sur l'une d'elles les deux mots auxquels il a été fait allusion plus haut: le ^{pr}ocurateur romain est chargé de la surveillance du littoral hellénisé."

⁴ Toponymie et anthroponymie antiques en Provence orientale", p.69, n° 15, ne parle que d'origine romaine. Le galet, en plus des problèmes d'épigraphie insolubles, en pose d'autres. Des galets de cette roche, surtout de ce poids -33 kilogs- ne courent pas les plages de sable voisines. Pas de vraie dorite dans ^hEstérel. Alors une dorite corse?

⁵ 0,3696b1 pour les plus grandes lettres ; o 1848m la moitié, aux plus petites.

⁶ Son homologue de la Dobroudja roumaine, celui d'Adam Klissi, élevé en souvenir de la victoire de Trajan sur les Daces, étant réduit à l'état d'amas info me de débris.^h...par son aspect bas, écrasé, uniforme, n'ayant aucun

24, commentaire p.23 et n°3). Incorporé le système défensif littoral jusqu'au XVIIIe siècle ⁷, les mines de La Feuillade ne réussissant qu'à l'ébranler, mis au pillage par la suite, sa restauration a été facilitée par les plans que les ingénieurs de Louis XIV levèrent avant de le faire sauter. Si celle-ci entre bien dans sa phase finale en 1929 pour se terminer en 1934 grâce à Edward Tuck, l'intérêt, après un long abandon, s'était déjà porté sur le monument sous le régime sarde. Il est consolidé dès 1858-1359, classé en 1865, restauré à partir de 1905 ¹

Les problèmes spirituels du Bas-Empire sont l'objet d'une fiche sur les croyances et le culte du paganisme ("La vie religieuse antique en Provence orientale", n°16) "qui n'ont laissé que peu de traces" et, pour le christianisme, de deux documents qui opposent la profondeur de la foi ("La vie ascétique à Lérins", n°17), en narrant les vertus du fondateur Honorat, au relâchement des mœurs et aux débordements de pratiques peu édifiantes que dénonce aux fidèles l'évêque de Ciriez (430 à 460) Valérien ("Dolce vita à Limiez au milieu du Ve siècle, n°10).

Cinq autres fiches exposent l'originalité de la vie régionale

a) "La province romaine des Alpes-Maritimes" (n°2, p.19 à p.21, carte p.18), étendue, situation dans l'empire, évolution ; b) "Les voies romaines en Provence orientale" (n°11, p.55-56, carte p.54 2 c) "La céramique antique en Provence orientale" (n°13, p.61-62, coupes de sept vases, p.60, toujours du secteur Grasse-Cannes) ; d) 'L'archéologie sous-marine dans les Alpes-Maritimes (n°14, p.63, nombreuses coupes d'amphores, p.64 à 68) ; e) "Toponymie et anthroponymie antiques en Provence orientale" (n°15, p.69 Enfin une sixième fiche (n°12, p.57-58, plan p.59) concerne "l'huilerie industrielle de Peymenade" d'après le résultat de fouilles.

LE MOYEN-AGE

Il occupe la plus grande partie du recueil : près de 200 pages (p.73 à 264) et cinq chapitres.

Dans le lot des douze pièces qui constituent le premier 'ASPECTS POLITIQUES' il s'en détache une, de très loin, "la dédition du pays de Nice à la maison de Savoie"(n°28), lourde de conséquences durables : elle sanctionne l'évènement qui, pour près de cinq siècles, engage l'avenir non seulement de la Provence amputée du territoire situé à l'est du Var, mais encore des deux maisons de Savoie et de France -celle-ci héritière de la province depuis Louis XI, refusant de reconnaître la légitimité de cette annexion- entre lesquelles s'ouvre une rivalité, ponctuée de conflits armés jusqu'à la Révolution. On réalise donc la portée de l'acte de 1388 contenant en germe une hostilité qui ne cessa qu'avec la réunification en 1860 de la province démembrée. Les autres actes, de caractère occasionnel et épisodique, n'ont que des incidences limitées dans l'espace et le temps : donation (n°18), rappelant les ravages des Sarrasins (1125) accords entre Gênes et Grasse (n°20) (1171), entre Pise et Nice (n°19) (début du XIIe siècle) ; protection des emprisonnés contre leurs geôliers à Nice (n°26) (1323), et à Saint-Paul (n°27) (1330) ; promesse (n°21) du comte de Vintimille d'échanger une partie de

rapport sur le monument de la Turbie, on doit conclure que celui-ci demeure unique en son genre"(Le Trophée d'Auguste....Instit.internat.d'Etudes Ligures,1964,p.67).

⁷ La restauration a conservé la couronne crénelée alors ajoutée.P.22 (phot et n°24 p.87, "Châteaux-forts". Voilà un exemple de la façon d'enrichir un sujet en rapprochant des documents qui se recoupent et se complètent.

¹ Aucune bibliographie. Signe de l'intérêt porté au Trophée: près d'une cinquantaine de titres au fichier-matières des archives départementales. CASD (Philippe), Le Trophée ...depuis 3000 ans, avril 1909, bonne iconographie, marque une date. FORMIGE (J.),Le Trophée....supplément à Gallia,II, CNRS., Paris,1949,105p.; figures dans le texte et planches h.t. .

sen domaine contre des fiefs en Provence, ce qui repousse à l'est les limites de celle-ci jusqu'en 1388, limites qui sont, à peu près, la frontière actuelle de la France et de lie, traité de paix (n°22) entre le comte de Tende et le comte et la comtesse de Provence -la reine Jeanne- (1353) ; état des châteaux défendant le littoral niçois, parmi lesquels le Trophée d'Auguste aménagé à des fins militaires (n°24)(1385) ; droits (n°25) du comte de Provence sur une communauté villageoise, la Turbie (1333) ; enfin, quittance de Charles Grireldi "pour le paiement de ses gages et des équipages de ses galères au service du roi de France" (1339).

Au chapitre II "LES CAMPAGNES : SEIGNEURIE ET COMMUNAUTE RURALES

quatre paragraphes.

A.- L'habitat. Collectif, il oppose au village de site défensif avec son château (n°30) la cellule neuve de colonisation, au plan géométrique, née du dépeuplement d'un territoire dévasté par la peste (plans p.102 et 104). Individuel (n°31), il est illustré par un devis précisant les obligations -dimensions au sol et en élévation, nature des matériaux- auxquelles "mestre Martin" a souscrit en 23 articles allant des fondations la toiture, du coprincipal aux dépendances (Saint-Vallier,1488).

B- Les relations entre seigneurs et vassaux. Ce répertoire des engagements réciproques est copieux et l'écheveau en est touffu. "Complexités féodales" (n°32) dit le premier titre. Les sept suivants en présentent les principales. Le seigneur d'Aspremont délègue à un juge (n°33) pouvoir de "connaître de toutes causes aussi bien civiles que criminelles"(1335) ; il eut un différend avec ses vassaux (n°34) par un arbitrage définissant ses droits (1354) ; les trois coseigneurs d'Eze acceptent également un arbitrage (n°35) qui prononce un abonnement complet de leurs prérogatives moyennant rente annuelle (1414); à Châteauneuf (n°36), c'est un abonnement partiel contre compensation en argent (1443) ; revue de détail encore ("Rapports entre un seigneur et ses sujets", 1448) lorsque l'abbé de Lérins, seigneur tempore de Cannes, confirme aux habitants certaines franchises, longue liste allant de la dîme à la pêche, le chapitre le moins inattendu n'étant pas le 25e "Qu'aucune information ne sera faite pour les injures que se diront les hommes au conseil et pour celles que se diront les femmes au four..."(n°37) ; acte d'hommage et serment de fidélité (n°38) d'un habitant au seigneur d'Amont (1494) et, enfin, statut (n°39), homme libre possesseur de terres franches (1252). Tout commentaire est superflu : le dépouillement qui vient d'être fait est sommaire, mais suffit pour donner une idée des resso C et D ces de ce paragraphe. Je n'en dirai pas autant des paragraphes qui sollicitent des éclaircissements.

C- les hommes Trois titres : généalogie partielle de la maison de Grasse (n°40) inventaire (n°41) après décès (Opio, 1320) ; diversité de la condition paysanne (n°42) (Massoins, milieu du XIIIe siècle). Le premier n'étant pas d'un grand secours pour (les élèves, restent les deux autres : l'inventaire mentionne tous les biens du défunt, situation financière, ustensiles de ménage, outils, cheptel, linge, la diversité de la condition paysanne ayant aussi bien sa place au paragraphe précédent. Deux documents fussent-ils excellents, ne donnent guère l'image attendue de l'individu dans sa vie privée

Semblable laconisme pour **D.- "Les activités rurales"**-. Trois titres aussi : concession de prise d'eau pour un moulin (n°43)(Aspremont, 1265) droit de reprise des terres en friches (n°44)(Menton, 1290) ; interdiction de percevoir sur les transhumants (nc45) "droits, taxes et amendes"(Séranon, 1382). Là non plus la qualité des documents n'est pas en cause. Mais que de zones d'ombre! Alors, et plus que pour le paragraphe précédent, s'impose une double

interrogation. Peut-on s'en satisfaire? Certainement pas. Mais peut faire mieux? C'est ce qu'il reste à voir (Annexe II).

Le chapitre III est celui des " COMMUNAUTES URBAINES". Il se divise en quatre parties.

Heur et malheur des libertés municipales : c'est ainsi qu'après un coup d'œil à la "**Topographie urbaine**" (Grasse) (A)(n°46), on peut résumer le premier dossier essentiel, celui des "**institutions**"(B). A Nice, le consulat, apparu en 1146 et confirmé en 1176 (n°48), est aboli par Raymond Bérenger en 1229 (n°51) ; des syndics lui succèdent en 1291 (n°52) et un Conseil des quarante en 1324 (n°53), le tout amendé par un rescrit ducal de 1435 relatif à l'administration locale (n°55), cependant que sont rédigés, au début du Mile siècle, les premiers statuts (n°49) aux minutieux interdits, parmi lesquels, insolite, celui du racket ¹, le dirigisme s'affirmant, qui régente (n°54) jusqu'à la façon de porter le deuil ordonne, au début du XVe siècle, par le Grand Conseil. A Grasse (n°50), le consulat est supprimé en 1227, tandis qu'en 1439 le roi René confirme les libertés communales de Vence (n°56). Il n'y a rien à ajouter au rapprochement des documents : il démontre bien la succession des hauts et des bas, de la fortune et de l'infortune des franchises municipales. Par une dernière charte (1108), les quatre coseigneurs de Nice concèdent "tous les biens cultivés ou incultes de leurs hommes... et les sommes d'argent que leurs hommes voudront léguer" à l'évêque et au chapitre (n°47).

C. "Les hommes". Deux testaments (n°5 57 et 58), ceux d'un riche seigneur (1223), et d'un bourgeois (1306) de Nice ; les mesures arrêtées en 1386 contre la pratique par les juifs de Grasse de l'usure et des bénéfices commerciaux illicites (n°59) ; quelques cas isolés (n°60) de survivance de l'esclavage (1250, 1412, 1428). L'ensemble est assez varié bien qu'un peu court.

Le paragraphe des activités urbaines (**D. "Aspects de la vie économique"**), ne suscite pas les réserves faites à son homologue des activités rurales, encore que treize titres -douze documents et une fiche sur la céramique soient un chiffre comparativement faible. Le dosage est correct entre l'est (lice n°5 64, 65, 68, 71, 72 Villefranche, n°63 ; la Turbie, n°69) et l'ouest (Grasse, ncn 61, 66, 70 ; Vence, n°67). L'intitulé du chapitre et celui du paragraphe permettent d'interpréter ce dernier comme une occasion de mettre en relief dans un domaine particulier une fonction urbaine essentielle. Mme si l'impulsion première et le pouvoir de décision appartiennent à l'autorité de tutelle représentée par le sénéchal de Provence -seul l'acte qui crée le Tribunal de Commerce de Nice est postérieur à 1388- et même s'il ne s'agit que de l'exécution d'ordres venus d'en haut, cette fonction, l'une des raisons d'être de la ville, est l'exercice, à l'échelon supérieur, de la direction centralisatrice et de l'organisation administrative. Aussi la vie économique s'identifie-t-elle ici moins avec la production qu'avec la circulation des biens, avec le mécanisme des échanges (n°63, "Fondation de Villefranche"... , 1295 : "le port ... serait utile aux navigateurs et profitable à nous et à notre comté de Provence"), avec des ententes commerciales (n°61, "commerce entre Grasse et Gênes", 1209 ; n°64, "Lettres de représailles...",1300), ou avec des tarifications (n°62,"...Péage de Séranon", milieu du XIIIe siècle). On y relève encore la codification des transactions avec la défense du citadin et, spécialement au stade de la distribution, du consommateur (n°65, "Privilège pour la vente du vin" à Nice : "Le devoir de notre office est de veiller avec soin aux commodités des sujets du roi et de s'enquérir fréquemment de ce qu'il est utile d'ordonner pour le bien de la chose publique", 1306 ; n° 72, interdiction de faire rouir

¹ Nul citoyen de cette ville ne doit rançonner un autre citoyen et, s'il le faisait, nous consuls, exigerions de lui 100 sols pour la justice", p.155.

lin et chanvre dans le Paillon, 1346 ; n°71, défense du droit de lignage des Niçois à la Gaude, 1323 ; n°70, "Réglementation des métiers à Grasse", 1335). Même finalité qu'il s'agisse des pénalités pour infractions (n°66, "Punition des débiteurs de mauvaise foi", conduits "en chemise et caleçon à travers la ville à son de trompe", 1327) ou des obligations faites aux prêts et aux paiements (n°67, "Placement d'argent" à Vence, 1341). La pêche, aussi, est vue sous l'angle d'un règlement (n°69) entre Turbiasques et Monégasques (1324). Et ce n'est pas la pièce la plus importante (n°68) qui, créant un Tribunal de Commerce à Nice, en 1448, démentira cette orientation. Ce n'est qu'à travers les mailles de ce réseau dirigiste aux obligations et interdits minutieux, ce qui ne veut pas dire nécessairement inefficaces, que l'on entrevoit, indirectement, l'élaboration des produits industriels.

Le chapitre IV " L'EGLISE ET LA VIE RELIGIEUSE "

29 titres, presque le tiers du Moyen-Age- est à la mesure de l'empreinte dont Dieu et ses serviteurs ont marqué la société médiévale. Soutenue par une piété ardente (n°97 à 102) et aussi par la menace d'une arme redoutable (n°92, "Excommunication...", 1343), l'église tire sa puissance du clergé régulier (n° 74 à 92) plus que du clergé séculier (n°5 93 à 96).

A. "Les ordres religieux". Cette primauté, le monachisme la doit moins aux bénédictins de Saint-Pons, cantonnés à l'est du Var, dont ils sont l'établissement monastique majeur (n°75, restauration du tombeau du fondateur ; n°76, donation,"charte d'aumône", faite aux moines "pour qu'ils se délectent chaque jour à faire oraison...". 999), qu'il ceux du monastère de Lérins qui ne cesse de prospérer depuis sa fondation vers 410 -les statuts définitifs sont de 1453 (n°89)-, inspirant l'éloge dithyrambique (n°74) de Saint Euchèr (vers 430), attirant bienfaiteurs et protecteurs laïcs et clercs, tels le pape (n°82) qui le place sous sa garde, lui et ses biens (XIIe s.), et le comte de Provence par lequel ses droits sur Cannes sont confirmés (n°84, 1131 et n°87, 1298). Deux autres exemples : n°77, premier tiers du XIe siècle ; n°78, 1038-1062 ; l'abbaye est une puissance qui n'est pas sans engendrer quelques abus de la part de ses agents (n°88, 1433). Les Templiers sont présents par leurs maisons (n°90 et 91) de Grasse et de Biot (1211 et 1233)(p.28 carte de leur implantation).

B. "L'église séculière", on retiendra des questions d'administration interne : fondation d'une église au. XIe siècle (n°93) ; restitution de droits en faveur de l'évêque de Nice (n°94, 1067) ; problème de juridiction matrimoniale (n°95, 1210) ; partage de biens entre évêque et chanoines (n°96 1242).

C. "Manifestations de la foi religieuse". Ce sont : le miracle d'un reclus du Cap Ferrat (n°97) qui rend la parole à un sourd-muet qui suivait un diacre angevin afin de tenter sa guérison aux tombeaux des Saints Apôtres (570-580)¹; la donation de ses biens (n°98) à Lérins par un candidat à la croisade (1096) ; l'emprunt contracté auprès de l'évêque de Nice (n°100) par un autre "qui est sur le point de partir pour Jérusalem"(1148) ; la donation à l'église de Nice (n°99) de ses biens et de sa personne par un "donat" (milieu du XIIe s.) ; le culte des religions et la concession d'indulgences (n°101) par le pape aux pèlerins allant à Lérins vénérer Honorat (1246) ; Enfin la constitution de confréries de pénitents qui prospèrent au point qu'au milieu du XIMENIA siècle il y en n au moins une dans presque toutes les communautés du Comté et qui, malgré les très nombreuses disparitions, demeurent vivantes comme celle de la. Miséricorde à Nice, "les Noirs", dont les règlements de

¹ "... et nous ignorons si le miraculé accompagna ensuite le diacre qui poursuivait sa route vers Rome avec ses compagnons". R. LATOUCHE, Les communications..., studi...,vol. primo, Milano, A.Giuffrè et., 1962, p.477.

"LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE".

Ce chapitre qui prolonge le précédent tant l'église y est présente, non par les invocations rituelles, mais comme une fin en soi, compte quatre documents et trois fiches. Voici les premiers : a) un extrait d'épopée en dialecte d'oc (n°103), "Un poète niçois du XIIIe siècle Raymond Péraud d'Ilonse" ; b) "Construction d'une église par les Templiers

Grasse" (n°107, 1211)¹ ; c) "La danse macabre du Bar-sur-Loup, (n°104, fin XVe s.) "Une commande d'œuvre d'art" (-n°109) , avec, pour une croix d'argent doré, devis descriptif, prix délais de livraison, garanties. L'une des fiches (n°106) examine un cas particulier , "L'église du Brusac à Châteauneuf-de-Contes, Haut Moyen -Agen, premier balbutiement de l'architecture sacrée avec son baptistère extérieur, qui relève de l'archéologie autant que de l'art, les deux autres, Architecture religieuse"(n°105) et "L'art au Moyen-Age en Provence orientale (n°108), sont des considérations générales.

Ce chapitre est contestable : bien qu'ici n'aient été produits ni Chartres ni la Chanson de Roland, le traiter en treize pages, onze de texte et deux d'illustration, était, en l'absence d'une iconographie adéquate, une gageure. La tenir n'était pas possible. Pour les Temps Modernes on ne s'y était pas aventuré malgré la tentation d'une baroquisation qui, unique en deçà des Alpes, a doté le Comte de petits sanctuaires souvent charmants. Les choix étaient heureux -la danse macabre, sujet classique, invitant à des comparaisons .un objet du mobilier sacré pour lequel ont été ici conçus nombre d'oeuvres- mais ils perdent de leur efficacité sans le support de l'image. Et, est-il certain que le bachelier moyen différencie les "voûtes d'arêtes sur les nefs latérales" des "voûtes d'ogives sur la nef centrale", p.257, Grasse) avec le seul plan (p.256, n°3) et sans le secours d'une coupe en élévation?

Ce n'est pas tout. La Provence orientale, c'est partout et seulement Le petit personnage sur la tête de chaque danseur est un diabolin ; à droite Dieu assiste, impuissant, à l'enlèvement par un diable d'une âme pesée sur le plateau de la balance de Saint Michel. la future sénéchaussée de Grasse, et les Terres Neuves séparées en 1388 pour former le comté de Nice sont oubliées : texte et exemples, c'est hors de doute (1). Du même coup est ignorée une page de l'art niçois qui, au lendemain de 1388, connaît au XVe siècle une belle floraison. Sont passés sous silence, sauf en bibliographie ². "les primitifs niçois" qui, sans constituer une école ni même une équipe, gravitent autour de Nice, débordant surtout en direction de la Ligurie, vers Taggia et Gènes, le principal et le moins mal connu autant Louis Bréa dont les Franciscains de Cimiez conservent les deux retables datés et signés qui marquent le début et la fin de sa carrière : 1475 la Pietà, 1512 la Crucifixion (il meurt en 1523). En vrac, avec des dates, ce qui est rare, quelques jalons, pour les retables, tous peints sur bois, ou les peintures murales d'églises et de chapelles : Saint-Sauveur-sur-Tinée, 1483 - "en 1483 et le 18 octobre fut achevée cette œuvre à la louange et à l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie", signe son auteur Guillaume Planeta Saint Dalmas, 1484 , la Tour, 1491 ; la Brigue, 1492 ; Lieuche, 1499 ; Lucéram, 1500-. Mirailbet, venu de Montpellier, travaille pendant la première moitié du siècle, il meurt vers 1450, Jacques Durandi vers 1470 ² Il est évident que cette lacune n'est pas le fait de l'ignorance, elle est la

¹ De ce petit panneau dont la partie supérieure historiée n'est haute que de 65 cm., image et texte très nets (18X14), n°39 , dans V.H.DEBIDOUR, Trésors cachés du pays niçois, Libr. hachette, 1961.

² "Au début du Moyen-Age, la Provence orientale suivait Grasse, sa capitale ...", p.108. Coursegoules, Grasse, Valbonne, le Broc, Châteauneuf-de-Grasse, Vence, Saint-Honorat, le Bar (n°^{os} 105-106).

rançon des avantages de l'œuvre collective qui s'assure par la division du travail des compétences multiples, mais requiert, en retour, une coordination sans faille, ce qui a fait défaut ici. Quelques égratignures ne sont pas pour altérer profondément la valeur d'une œuvre qui, par sa densité et sa diversité, est une véritable somme se prêtant à des travaux personnels (Annexe II). La forme, de plus, ne le cède pas en qualité au fond. Le style est sobre et un langage sans pédantisme, jamais obscur, qui dit tout simplement tout ce qu'il veut dire et que tout le monde comprend, confère aux introductions, générale ou particulières, et aux notices concision et précision, bon exemple pour le jeune lecteur. La présentation matérielle est bonne³ notamment l'iconographie⁴. La photo est fidèle : on aurait pu faire remarquer le lapsus de la charte de 1022 : en dernière ligne du texte :secundo", en lettres, soit 1002, et, en dessous , XIII, In rectification en chiffres, suit 1022 (p.215). Vulgariser sans abaisser c'est la formule qu'appellent les qualités scientifiques et pédagogiques de la publication qui vient d'être analysée

ANNEXE I

LA PSEUDO-TRADITION D'UNE IMPERATRICE ROMAINE A CIMIEZ.

Transmise de bouche à oreille, une tradition se perd dans la nuit des temps. Ici, moins de deux siècles suffisent pour en trouver l'origine. Gioffredo, le plus ancien historien local (seconde moitié du XVIIe s.), relève l'inscription⁵ qu'il a vue "conservata nella via del Sebastore Marcello , in un piedestalle sopra di oui si reggera probabilmente la di lui statua⁶ " et lui assigne donc son rôle vraisemblable. De même, au début du XIXe siècle, Millin reproduit et Il traduit mais ne parle pas de séjour impérial⁷. Il remarque en revanche, que "ce fut Smollett qui le premier fit connaître ... tous les agréments de cette contrée à ses compatriotes". Le souvenir de la vie de saison était, en effet, demeuré très vivant pendant le quart de siècle où elle fut interrompue par les guerres de la Révolution et de l'Empire (cf. l'unique saison qui suit la pais d'Amiens) et les premiers hivernants étant arrivés après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) c'est bien Smollett qui avait été le "découvreur" de Nice grâce à sa notoriété auprès du public anglais. Or, qu'écrivit ce pionnier après une visite de Cimiez? Rien, en une dizaine de pages, qui intéresse notre propos⁸. La première retouche est, à ma connaissance, celle du Guide des Etrangers à Nice, le prototype du genre, par Rancher (1827). "On voit, pour les inscriptions..., qu'il est probable que Cornélie Salonine, femme de l'Empereur Gallien le Jeune, est venue à Cimiez pour y jouir de la beauté du climat" L'affirmation est prudente.

² P.270, LABANDE (L.-H.), Les Bréa..., ouvrage de base, et une allusion "Aussi la peinture religieuse du XVe siècle n'est-elle pas ligure, comme dans le comte de Nice, mais bien provençale...", p.262. On peut penser au couvent des Dominicains de Taggia, conservatoire de primitifs. (3) Outre LABANDE et Trésors.... déjà cités, cf. J. LEVROT, Catalogue de l'exposition rétrospective d'art régional.ace, 1912, 112 pages, avec répertoire des oeuvres des XVe et XVIe siècles exposées. Pour la première fois, on dit le recensement général d'oeuvres souvent dispersées dans la montagne avec description détaillée. "Voici les humbles et précieux trésors des églises de nos cités, des chapelLES de nos montagnes. Voici ceux dont l'or discret met une lumière au fond des sombres absides", écrit LABANDE dans la Préface, 2.17.

³ Les coquilles sont rares. Voici l'erratum pour une éventuelle réimpression. 1/Les statuts de Nice (r.154): début du XIIIe s.(Titre) et non XIIe (notice). 2/ Sur la carte des possessions du Temple (p.228) ne figure pas le premier signe de la légende : est-il omis? ou ne correspond-il à rien et alors il est inutile. 3/ Ilonse, mal orthographié dans le titre. 4/ ROLLAND (H.), Monnaies...", lire XIIe au XVe siècle. J'ajoute -j'ai tout lu- quelques petites bavures : "Articles des statuts de Menton, p.277 (il n'y en a qu'un);

⁴ Il manque une table des illustrations qui existe dans le Recueil précédent.

⁵ Storia delle Alpi Marittime, p.175,

⁶ idem P 174

⁷ Voyage dans les départements du Midi de la France, t.II, 1807, chap.LXVII Ciriez, 2.549-550.

⁸ Lettres de Nice sur Nice, 1763-1765. ?rad. du Dr. Ed. Pilatte. Lettre XVI, p.67 à 75, consacrée à

Puis l'hypothèse devient certitude. Et chacun en rajoutant, on composerait un florilège avec le déluge d'élucubrations qui s'ensuit. Les plus téméraires vont jusqu'à conduire l'impératrice aux eaux sulfureuses de Berthemont, en haute Vésubie, sans chemin praticable jusqu'au siècle dernier ¹. Le succès de la version altérée coïncide avec l'essor après 1815 de la fonction d'accueil à laquelle, par une filiation flatteuse, elle donnait ses lettres de noblesse en lui découvrant des racines anciennes. Et puis c'était aussi, avec le romantisme triomphant, la mélancolie des ruines et les méditations qu'elles inspiraient à ceux qui montaient à Cimiez avec les "états d'âme de Châteaubriand ou de Goethe. Née sans doute de bonne foi d'une interprétation abusive, l'extrapolation prit son vol contre tout bon sens. Fausse, elle est, de plus, illogique : ce sont des Nordiques de ces invraisemblables calembredaines. DE SOUZA, le mieux informé des problèmes de la Côte d'Azur à la Belle Epoque, s'y est lui-même laissé prendre; La paix romaine reconstruisit Cimiez qui, pour la première fois, devint station d'hiver favorable à la santé d'une impératrice..., nous dit le latin d'une inscription précieuse" (Nice, capitale d'hiver, p.5). "Mais il s'y joignait les pierres parlantes d'un très vieux passé, les mille débris de la première ville de saison qui, pendant de longs siècles au début de notre ère, avait déjà répandu la renommée de la côte travers le monde romain"(Id.,p.318)- non des Méridionaux, qui pouvaient apprécier le climat niçois ; et les premiers hivernants furent des Anglo -Saxons suivis par des Allemands, des Russes et des Français. De façon semblable, c'est, un siècle plus tard environ, le succès outre-Manche du roman à l'eau de rose de Ruffini, Dr Antonio l'Hercine est Anglaise- qui contribue à lancer la Riviera ligure, aujourd'hui Riviera dei Fiori . ²

ANNEXE II

UN EXERCICE DE TRAVAUX PRATIQUES

Trois textes aux "activités rurales" (D, chap.IV), cinq à dix fois moins qu'aux aspects politiques ou religieux : si l'on ne pouvait faire plus, la solution était une fiche. Simple utilisateur, je vois ici l'occasion de travaux pratiques qui, sans être exhaustifs, seront une démarche pour découvrir des ressources insoupçonnées au premier abord. Toute classification étant arbitraire, je m'adresserai à tous les documents, y compris ceux des communautés urbaines, au territoire longtemps demeuré champêtre. Seront surtout utiles les donations et les reconnaissances de droits féodaux, mais aussi un devis de construction (Saint-Vallier) ou un inventaire (Opic). Les données éparses rassemblées et enrichies à d'autres sources, la synthèse se fera d'elle-même.

Les céréales sont inséparables des légumes secs

- Nice (n°99) , donations milieu XIIe s.: 'un muid de froment (2 litres et demi) et "deux setiers d'orge" (8 décalitres) ;
- Châteauneuf (n°36), 1443, corvée: "porter les blés des seigneurs au moulin et rapporter la farine aux maisons des seigneurs" ou "porter les blés à Nice, si les seigneurs voulaient les vendre ou les donner en cette ville"
- Vallauris (n°86), 1227, dîme annuelle: "dix setiers de froment et en outre dix autres setiers, soit cinq de froment et cinq d'un autre blé" ;
- Aspremont (n°34), 1354, basque "sur les grains, blés et légumes secs", corvée: semailles avec un boeuf ou une paire ou "au moyen des outils opportuns", moisson "en se munissant des outils opportuns". pour couper et recueillir le blé", les habitants sont

¹ LATOUCHE (Robert), Histoire du comté de Nice, Boivin et Cie, p.111 à 113, comme CAPPATTI et ISNARD, Cimiez, 1943, p.18, rapportent quelques unes

² Stephen Liegeard dont le voyage est contemporain de l'éveil de Bordighera et de San Remo.

astreints "à faire fouler leurs blés et, leurs légumes secs par les juments du seigneur" (le dépiquage était récemment encore pratiqué, cf. Monographie agricole, 1937, p.46-47) ;

- Cannes (n°37), 1448 : l'abbé perçoit la dîme "sur les blés", est tenu "au temps de l'icisson ... d'avoir et tenir juments à suffisance pour fouler les blés... jusqu'à l'époque due et que ceux qui sent en plus grand danger et plus proches de la mer soient foulés ... les premiers". Le rôle des grains que confirme la fréquence des moulins semble important ¹.

Le figuier est un cas très limpide avec celui de la vigne et du vin.

- Nice (n°99), milieu du XIIe s. : l'église reçoit "deux et trois essarts de figues" ;
- Menton (n°44), 1290 : l'arbre figure aux statuts ;
- Aspremont (n°34), 1354, tasae "sur les figues qui seront à prendre dans les maisons des particuliers", donc conservées.

La vigne est présente

- dans cinq donations : Nice (n°76), 999 ; Cagnes (n°79), 1033 ; la Turbie (n°93), vers 1078 ; Nice (n°99), milieu XIIe s. ; Nice (n°100), 1148 ;
- par la corvée deux fois : Aspremont (n°34), 1154, "pour travailler les vignes du seigneur" et tasque "sur le vin qui sera apporté dans la cave du seigneur" ; Massoins (n°42), milieu XIIe s. ;
- dans un inventaire : Opio (n°4), 1320.

Le vin est présent :

- par la dîme deux fois : Cannes (n°37), 1448 ; Antibes-Grasse (n°96), 1242
- par l'interdiction de poursuivre leur spéculation (n°59), 1386, faite aux juifs de Grasse qui achètent aux chrétiens pauvres des raisins au temps des vendanges et parfois les leur extorquent en quantité importante et achètent du vin au delà de leur provision et ensuite vendent ce vin aux chrétiens et à tous ceux qui veulent acheter pour une grande quantité d'argent" ;
- par une excommunication : Aspremont (n°92), 1343 t le coupable et ses frères sont entrés par violence dans le cellier du prieuré où ils se sont emparés de 80 saumées environ de vin appartenant au prieur' ;
- dans les statuts de Nice (n°49), début XIIIe s. , "...que les grands paniers dans lesquels sont portés les raisins sur les bêtes de somme à l'époque des vendanges soient d'une dimension telle qu'ils contiennent quatre paniers ordinaires, pleins de raisins" ;
- dans le devis de Saint-Vallier (n° 31), 1488, "creuser sous la terre pour faire un cellier" de 2 cannes sur 3 1/2.

La vigne est donc omniprésente, et tôt : la plupart des mentions sont tardives -sur 14, deux sont du XVe siècle, quatre du XIVE, trois du XIIIe- mais deux sont du milieu du XIIe, deux du Xie, une de l'an mille. Cependant versons un surplus au dossier.

- Pour Nice, les quatre mentions précédentes s'étalent sur plus de deux cents ans -999, milieu XIIe siècle, début du XIIIe- la valeur d'une enquête de 1333 sur les droits du comte de Provence ¹ est d'offrir un tableau d'ensemble qui confirme, à un moment précis, sa

¹ Mais en quantité insuffisante. De l'interdiction d'exporter les grains. Cf. LATOUCHT (a.), Histoire du comté de Nice, Boivin et Cie, p.64. "Inventaire... Città...,15 janv.1363, p.33.

¹ L'enquête de Léopard de Fuignet...par A.ROYER. Nice Historique, 1ère partie, 1938, juil.-août, p.97-103; 2e partie, 1939-40-41,p.105-120. Cf.aussi Inventaire sommaire du fonds Città e Contado di Nizza...,p.3,1325,9 mai, une vigne, à côté d'une autre,"...juxta vineam" ; p.7, 26 juill. 1447,une vigne attenante à la mer vendue pour la fortification du château ; p.3, 3oct.1348, tasque du vin.

présence, ainsi que celle du figuier, dans tous les quartiers de la campagne niçoise. Mais on ne sort pas du bas pays et d'une date relativement récente.

– D'autant plus significative est alors la donation de 1066 (la charte est moins d'un demi-siècle postérieure à la doyenne de 1022) localisant à Clans "vines una optima... et alia vinea... et ortos duos... duos homines... cum terris vineis, pascuis, silvis, garicils..."²

De l'élevage qui est complexe, bornons-nous, pour le moment, à l'exemple du porc, l'animal domestique par excellence.

– A Lérins (n°89), 1453, l'abbé doit pourvoir de 'six cochons' le monastère dont l'infirmerie reçoit "deux petits porcs" (n°86), 1227 ;

– à Aspremont (n°34), 1354, chaque habitant est tenu de donner et d'apporter au seigneur soit la première jambe, soit la moitié d'une épaule de chaque porc " tué sur le territoire de ce lieu " ;

- à Châteauneuf (n°36), 1443, c'est "la prestation d'une jambe de chaque porc " ;

- à Massoins (n°42), milieu XIIIe siècle, c'est tantôt "une pièce de porc

Tout aussi limpide est le cas d'un grand absent, l'olivier, qui n'apparaît qu'une seule fois à Aspremont (n°34) où il n'est pas. l'objet de plus de considération que n'importe quel autre arbre fruitier, poirier, figuier, cerisier, châtaignier ou vigne. Cinq sols d'amende si on coupe l'un ou l'autre. A remarquer l'importance accordée au "cannier" tantôt "une pièce de porc de cinq cotes et "pour chaque portée de porcelets un animal" ;

– l'église de Nice (n°99), au milieu du XIIe siècle, reçoit "un porc valant douze sous"

– Saint-Vallier (n°31), 1359, prévoit "deux porcheries" ;

– à Nice (n°49), début XIIIe siècle, les statuts ordonnent "que les porcs ne divaguent pas dans les 'rues».

On compose avec la collecte précédente un honorable pot pourri.

L'image par la même méthode de l'industrie est fragmentaire et floue. On ne l'entrevoit qu'a l'état embryonnaire, simple prolongement direct des travaux des champs dont les produits sont transformés sur place : ainsi les moulins nombreux (n°5 18,34,37,43,76,96)¹ ainsi, grâce à la culture du chanvre et du lin, la confection de la toile par la filature, domestique, et le tissage, artisanal² berne si un moulin à foulon se construit en 1455, près d'Utelle, sur la Vésubie, peut-on parler d'une amorce de concentration industrielle? ³. Elle n'est réelle que dans la tannerie, à Grasse et à Nice⁴, et c'est affaire exclusivement urbaine.

Mais la chaux qu'emploie le bâtiment (n°31) ou la tannerie de Grasse (n°70) est-elle un produit des fouilles locales, comme on en rencontre plus tard (à Berre, à Nice) ? Mais la pratique du flottage qui, décriée et indispensable, a alimenté en bois d'œuvre le bas pays où la demande est la plus forte parce qu'il est le plus urbanisé et que, sur place, l'arbre est en qualité

² A.D.Alpes-Maritimes, 2 G 70; Nice Historique, juillet-déc.1950, Le passé de Clans par J.FILIPOT. M.Fighiera a traduit d'après Cais de Pierlas, cartulaire de la Cathédrale. "Ortos duos": je n'ai pas relevé plusieurs mentions (n°s 34,37,41) de jardins. Cf.Città...op.cit.,p.73, 21 juill.1409, deux vignes à Roure.

¹ città...,Nice, p.3, 8 oct.1302 et 3 juin 1308.

² Opio (n°1): le défunt détenait "deux rups de chanvre" (15 kg environ). Cannes (n°37): dîme sur les deux cultures 'suivant l'usage et coutume", donc traditionnelles. Grasse (n°70): le fil confié au tisserand est pesé, la toile confectionnée l'est à son tour. Nice (n°72): interdiction du rouissage du lin et du chanvre dans le Paillon. Cf. Inventaire... Città... op.cit., p.3, oct. 1348, tasque du lin.

³ La vallée de la Vésubie aux XIVe et XVe siècles, par BOYER (J.-P.), mémoire 1976-77.

⁴ N°s 51, 61, 70.

et en quantité médiocres, existe-t-elle déjà ? Des questions sans réponse.

Il n'y a pourtant pas que des lacunes. Trois exemples le démontrent.

a- Une façon d'associer, dans le Comté, la montagne au littoral consiste, pour l'élevage, base commune de leur économie rurale, à remonter aux sources d'un régime pastoral qui fonde sur la transhumance, est, au dernier épisode de sa longue histoire, particulièrement original. Le pâturage d'été posait surtout le problème des rapports entre les deux ennemis traditionnels, l'animal et l'arbre. Il en alla différemment du pâturage d'hiver, de moyenne et basse altitude, lorsque, dans la première moitié du XVII^e siècle, les communautés, ruinées, en vendirent ou en louèrent l'exclusivité sur toutes les terres incultes ou en friches d'un territoire bien délimité, la bandite ¹ Si, pendant deux siècles, les chicanes classiques opposent cultivateurs et bergers, aggravées, le bandiote n'étant plus un occupant à titre précaire mais un ayant droit à part entière, cependant la légitimité de la vente n'est pas remise en cause la preuve en est que l'extinction du système se fait par rachat. Si les particuliers ont été consentants et ne contestent pas que la communauté dispose de leurs herbages, c'est que celle-ci n'a pas outrepassé ses pouvoirs. Elle agit, en effet, en vertu d'un legs du Moyen-Age, auquel cette digression nous ramène. A l'origine, les pâturages appartiennent au souverain. Lorsqu'il les vend ² il donne la préférence non aux seigneurs mais aux communautés, si bien que, maîtresses dans ce domaine réserve parce que ces propriétés d'origine souveraine ont acquis par une longue possession un caractère municipal, elles ont pu les aliéner avec l'assentiment des propriétaires du sol.

La réglementation médiévale de l'alpe n'a pas eu les répercussions durables de celle de la bandite d'hiver. Elle n'en existe pas moins. Mon intention étant ici de faire la part aussi belle que possible à la haute montagne, je résumerai la plus complexe, celle de la "terre de cour", 5000 hectares de pâturages, parmi les meilleurs du comté, étagés de 1000 à 3000 mètres jusqu'à la crête des Alpes, dans la partie supérieure du territoire de Belvédère, région pastorale d'été par excellence, partagée à des titres différents entre quatre communautés ³. Pendant la première moitié du XIV^e siècle, transactions (1327-1346) garantissant à Roquebillière ses droits de parcours, Belvédère y est en pleine possession des droits de pâturage, Pâturage gratuit en tout temps et en nombre illimité pour les bêtes de ses habitants et licence d'introduire des bêtes étrangères en bénéficiant seule des taxes ⁴. Puis, quelques années après, la Terre de Cour fait retour au domaine comtal qui, en 1395, la cède à nouveau pastorale d'été par excellence, partagée à des titres différents entre quatre communautés ³.

¹ Le document n°45 et son commentaire sont un point de départ. Mais le premier ne montre la transhumance qu'à travers les déplacements du troupeau et le second ne met pas en relief les particularités niçoises. Rapprocher les lettres de rémission délivrées par Charles la requête de la duchesse de Savoie, en faveur d'Honoré de Beuil, condamné par le Parlement de Provence à la demande de deux Provençaux dont il avait poursuivi le bétail qu'ils avaient fait passer sur ses terres sans lui payer le péage et le passage auxquels ils étaient tenus inventaire...Città...,p.44, 4 sept.1494. Cf.Idem,p.68, 5 juin 1479, Louis de Beuil concède à Levens tous ses revenus "à la réserve du péage des bêtes étrangères et du pascuan de ses propres bêtes. Le meilleur guide est GUIOT (Leonide),Les droits de bandite...",1884,220p.,chap.I, II,tunvut n.20 etsq.,cbIII.Documentation abondante réunie alors que le système qui disparaît entre 1660 et 1925 peut être étudié sur le vif.

² Coaraze les achète en 1329, Chateauneuf en 1520, Utelle achève le rachat des siens en 1388. Beaucoup d'acquisitions ont lieu sous la reine Jeanne, politique que poursuivirent les princes de Savoie. GUIOT, op.cit.,p.30-31

³ GUIOT, Les droits...,chap.I. TROTABAS (L.),Etude sur les bandites....pour l'historique de tous ces problèmes, s'appuie sur Guiot.

⁴ Pour toutes ces transactions les actes sont publiés par GUIOT, op.cit. p.164. pièces justificatives p.214 I,p.215 J, p.216 K.

³ GUIOT, Les droits...,chap.I. TROTABAS (L.),Etude sur les bandites....pour l'historique de tous ces problèmes, s'appuie sur Guiot.

Pendant la première moitié du XIV^e siècle, transactions (1327-1346) garantissant à Roquebillière ses droits de parcours, Belvédère y est en pleine possession des droits de pâturage, Pâturage gratuit en tout temps et en nombre illimité pour les bêtes de ses habitants et licence d'introduire des bêtes étrangères en bénéficiant seule des taxes ⁴. Puis, quelques années après, la Terre de Cour fait retour au domaine comtal qui, en 1395, la cède à nouveau aux deux communautés de Belvédère et de Lantosque associées pour Payer la somme due. Roquebillière n'ayant pas rétrocédé ses droits, ceux-ci lui sont confirmés en 1494, et en 1498 Saint-Martin Lantosque acquiert des droits d'usage. Au total quatre parties prenantes.

b- Un enrichissement de fonction s'ébauche. A la demande de leurs seigneurs, le roi Louis et la reine Jeanne concèdent un marché hebdomadaire, le mercredi, à Ilonse, et une foire annuelle de trois jours commençant le 31 octobre à la terre de Beuil ¹ En 1408, le comte de Savoie fait cession à Jean de Beuil "de deux foires par an et d'un marché par semaine en deux localités de son choix en sus des foires et marchés de Beuil et d'Ilonse". ²

c- Faisons, enfin, sa place à "la route du sel" ³ signalée dès 1259 ⁴. Conduisant de Nice au Piémont, elle n'appartient à la montagne ni à son départ ni à son arrivée, mais, principal axe de circulation à l'intérieur de celle-ci, elle la traverse de bout en bout, faisant participer deux de ses vallées à la vie de la province. En effet, les routes du sel; car il y en a deux, empruntent l'une la Roya, l'autre qui se dédouble pour franchir les crêtes par deux cols différents, la Vésubie. L'importance de ces deux passages par lesquels transitent, outre le sel de la gabelle, les marchandises, grandissant après 1385, Paganino del Pozzo est autorisé à faire à ses frais, moyennant péage, une nouvelle route de Lantosque à Levens avec ponts sur la Vésubie ⁵ et à procéder à la réfection du chemin de Breil à Saorge en reconstruisant en pierre les ponts de bois ⁶ C'est ce dernier itinéraire qui l'emporte lorsqu'en 1579 Emmanuel-Philibert annexe le comté de Tende. La montagne n'a pu rester indifférente à l'animation créée par ce trafic. "Notre village, note Gaziello, est un poste important sur la route du sel qui arrivait par mer à Menton. Les comptes des receveurs généraux de Turin... nous font connaître que la cabane du sel de Saorge est réparée en 1457", et il ajoute que les hommes de Saorge ne sont pas soumis au péage ⁷.

L'essai de T.P. qui s'achève pourra servir de modèle à de multiples travaux personnels malgré ses imperfections, peut-être grâce à elles qui montrent le chemin à ne pas suivre. Si l'on se

⁴ Pour toutes ces transactions les actes sont publiés par GUIOT, op.cit. p.164. pièces justificatives p.214 I,p.215 J, p.216 K.

¹ Le comté de Nice...Trésors d'archives,n°17,p.14; A.D.,Nizza, m.35, Ilonse, n°5.Lettres patentes, 30 sept.

² Inventaire...Città... p.34.

³ Elle n'apparaît qu'en bibliographie: Le commerce du se/...,NAVALESI (L.)

⁴ Accord entre les amiraux représentant le sénéchal de Provence et le podestat de Coni au sujet du prix du sel livré à cette ville dans le port de Nice. Arch.des Bouches-du-Rhône, p.12,n°9 du catalogue Le comté de Nice...trésors d'archives de l'exposition de mai 1954; 1259, Coni, route du sel

⁵ Lettres patentes 1433-39, A.D., m.1, n°1.

⁶ Lettres patentes 1436, A.D.,p.de V., m.1, p.2.

⁷ GAZIELLO (F.), Histoire de Saorge,;p.17. LATOUCHE (R.),...Comté de Nice, op.eit.,p.66 "Le sel a joué dans la vie économique de la province de Nice,un rôle important",p.111 à 113. La gabelle du sel apparaît plusieurs fois à l' inventaire... Città...,p.2, 1324-1353 ; P.36, 1385 ; p.VII,milieu XV^e s.; p.39, 1422 ; p.6, 1446p.4, XV^e s.; p.41, 10 avril 1465. I MBERT (L.), La route de Nice en Piémont du XV^e au XIX^e siècle dans Nice Historique-juillet- août 1938, p.104-113: les chemins du sel, la route pagarine. Catalogue d'exposition La route de Nice à Turin, p.7 et photo II des lettres patentes de 1436 (dans la transcription lire "iter" et non "inter")

rappelle que mon intention a été de prendre en considération la totalité des "activités rurales", il n'était pas possible, faute de place, de procéder autrement. Mais il est évident qu'il aurait été préférable de se limiter à un seul sujet -élevage, cultures, communications- et plutôt que citer des références de documents, les reproduire eux-mêmes⁸

⁸ Le présent compte-rendu était rédigé lorsque, dans le précédent numéro de Recherches régionales a paru l'article de J.P. BOYS, (La montagne niçoise au Moyen-Age) auquel il sera utile de se reporter.